Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 55 – Août 2022

Sommaire

EDITO : Le temps des fébrilités énergétiques et climatiques 4

DOSSIER DU MOIS : ODD 17 – la mobilisation des ingénieries nationales & territoriales **..... 6**

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX.....12

Forum Mondial 3 Zéro : 2 jours pour conjuguer justice sociale et transition écologique 13

Domaine du mois : santé 14

Crise énergétique : faire de la sobriété un choix 17

Colloque Rio30+30 : avancées et perspectives vers une nouvelle trajectoire mondiale 19

Le Parlement Européen adopte finalement la réforme du marché du carbone..... 21

La finance solidaire connaît un encours historique avec près de 25 milliard d'euros 22

Observatoire des inégalités : la France compte 4,5 millions de « riches » 23

L'obtention de la norme ISO 20121 pour le Mondial au Qatar interroge sur les organismes de certification 25

L'ESS EN MOUVEMENT 27

Une Ministre de l'ESS & de la Vie associative rattachée à Matignon 28

L'Avise renouvelle sa gouvernance et célèbre 20 ans d'actions au service de l'ESS..... 30

Enercoop interpelle le nouveau gouvernement avec trois propositions fortes 31

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 33

50 ans de l'entreprise engagée Science & Nature 34

Baromètre des directions de l'engagement des entreprises 35

TRANSFORMATION DIGITALE 36

Comment assurer la résilience des infrastructures numériques ?..... 37

L'hébergement de retrait de colis, une activité annexe pour les commerçants..... 38

La blockchain n'est pas nécessairement anti-écologique 38

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES.....40

De nouveaux modèles pour les aidants 41

Les compétences environnementales de plus en plus prisées des recruteurs 44

Ministres et Hauts-fonctionnaires en France vont être formés aux enjeux écologiques 45

Objectif Transitions 2025 : accompagner les employeurs ESS vers leur transition écologique..... 46

TERRITOIRES INNOVANTS 48

Démarche et label « villages et villes citoyen(nes) » 49

La Fondation territoriale de Loire-Atlantique joue collectif contre les inégalités 52

Rencontres régionales du mécénat à Nantes - S'engager pour le territoire..... 53

La Cour Suprême américaine limite le pouvoir du gouvernement fédéral pour réguler les émissions de gaz à effet de serre..... 54

Accès à l'énergie en Afrique : la crise du COVID a ralenti les progrès 55

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT.....58

Dans un contexte géopolitique tendu, les pays membres du G7 créent un « Club Climat »..... 59

Etude OCDE : pour une action coordonnée de lutte contre la pollution plastique 60

Climat : seul un dixième des engagements mondiaux ont été atteints 61

Climat : près de 500 contentieux engagés dans le monde depuis le 1er janvier 2020 63

REN21 : le rapport sur l'état des lieux des énergies renouvelables pointe les avancées… qui restent insuffisantes 64

Les compagnies aériennes ne peuvent pas compter seulement sur la technologie pour réduire les émissions de carbone, selon l'ICCT..... 66

Le Haut-Conseil pour le Climat appelle le gouvernement français à un « sursaut » 68

Planification écologique : les responsabilités précisées par les décrets d'attribution..... 69

POUR ALLER PLUS LOIN.....71

Evènements clés..... 72

A découvrir 74

EDITO

Le temps des fébrilités énergétiques et climatiques

Canicules à répétition, méga feux, orages dévastateurs, sécheresse historique… l'été 2022 avec ses évènements climatiques extrêmes a, sans aucun doute, fait plus progresser la prise de conscience de l'urgence climatique parmi la population que toutes les conférences sur ce sujet. Ainsi, selon un sondage de l'institut Odoxa publié le 29 août dernier sept Français sur dix craignent désormais d'être personnellement touchés par les évènements climatiques et neuf sur dix pensent que le changement climatique produit déjà ses effets. Malgré tout, 57% estiment qu'il est encore temps d'éviter le pire mais que c'est à nous de le faire sans attendre.

Cette inquiétude climatique se double, à l'approche de la période de chauffe hivernale, d'une inquiétude énergétique. Les tensions sur l'approvisionnement en gaz, les prix hallucinants de l'électricité atteints fin août sur le marché de gros (10 fois ceux d'il y a un an) présagent de fortes augmentations de prix aux consommateurs à l'automne et en 2023. Combien de temps durera le bouclier énergétique mis en place par le gouvernement est la question que se posent les Français et notamment les 12 millions les plus fragiles en situation de précarité énergétique. Les augmentations non maîtrisées des prix des énergies ont déjà des effets dévastateurs en Europe comme récemment en Grande Bretagne.

Ces inquiétudes et fébrilités énergétiques et climatiques appellent à modifier nos modes de vie pour aller vers plus de sobriété, plus de rénovations thermiques des logements et plus d'énergies renouvelables. Les tergiversations, les hésitations ne sont plus de mise. Il faut accélérer et c'est possible ! le 17ème rapport du réseau international des Énergies Renouvelables, publié en juin dernier et dont nous nous faisons écho dans ce bulletin, note que des avancées en matière de production d'ENR dans le monde sont significatives mais encore très insuffisantes. De même, la position commune adoptée par le Parlement européen le 22 juin dernier sur la réforme du système d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE) dit « marché carbone » et sur la future taxe carbone aux frontières en 2027 constitue une avancée significative dans la décarbonisation des entreprises sans toutefois permettre d'atteindre l'objectif climatique de +1,5 degré d'ici 2030. Au niveau mondial, les avancées climatiques tardent à se concrétiser en actions. Ainsi selon le rapport publié en juin dernier par le Stockholm Environment Institute seul un dixième des centaines d'objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement durable convenus par les pays a été atteint ou a enregistré des progrès significatifs. Sur cet aspect bilan, notre partenaire le Comité 21 nous propose dans ce bulletin un résumé du colloque international, organisé le 18 mai dernier, consacré au chemin parcouru depuis le sommet du développement durable de Rio en 1992 et sur les 30 prochaines années.

Enfin, il y a les « délaissés ». Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, la crise provoquée par la covid, en ralentissant les investissements a empiré les problèmes énergétiques de l'Afrique qui était déjà la partie la moins électrifiée du monde. Ainsi le nombre d'Africains dépourvus d'électricité a augmenté en 2021 de 4% par rapport à 2019.

Le dossier du mois de ce bulletin est consacré à la complémentarité entre ingénieries nationales et territoriales au service des acteurs et actions d'intérêt général. Ces ingénieries sont au cœur du moteur des projets sociaux et sociétaux. Ce dossier du mois est complété par un « domaine » du mois dédié aux modèles économiques de la santé. En effet, le sujet de la santé, transversal par nature, incarne une triple innovation : la nécessité de structurer de nouvelles solutions, de nouvelles chaînes de valeur et aussi de nouveaux modèles économiques. Dans ce bulletin nous donnons ainsi la parole sur ces sujets à l'AFM-Téléthon, l'association Silver Geek, la fondation Avril et la Caisse des Dépôts.

Nous revenons dans ce bulletin de rentrée sur deux études. La première est celle réalisée par l'Observatoire des Inégalités « Qui est riche en France ? ». Selon celle-ci la France compte 4,5 millions de « riches » dont le seuil de richesse est fixé par l'étude a deux fois le salaire médian soit 3673 € par mois pour une personne seule et 7713 € pur une famille avec deux enfants. La deuxième étude est celle relative à la finance solidaire, décryptée par notre partenaire André Letowski, qui fait apparaître un record en 2021 à hauteur de 25 milliards d'euros de ce type d'épargne.

Enfin au titre de l'actualité, ce bulletin note l'accueil – plutôt positif- par les acteurs de l'ESS du rattachement de la Ministre de l'ESS et de la vie associative directement à la Première Ministre (gouvernement Borne 2). Nous signalons également la création en juillet dernier d'une nouvelle fondation territoriale, la Fondation de Loire-Atlantique.

BONNE NOUVELLE !

Grâce à notre partenariat avec Sindup, plateforme de veille collaborative, ce bulletin sera disponible, pour la première fois en 2 versions :

- *La version complète en format PDF*
- *La version par articles, à consulter sur la base IMPACT-Alliances* : https://lerameau.sindup.net/

Bernard SAINCY

Dossier du mois : ODD 17 – la mobilisation des ingénieries nationales & territoriales

Le « faire alliance » est un exercice complexe qui ne s'improvise pas. La diversité des ingénieries pour réussir l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable est dès lors un levier stratégique majeur. A l'occasion de la 8ème Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le 5 juillet 2022, l'Observatoire des partenariats a publié une fiche Repère sur les 3 ingénieries indispensables pour accompagner l'ODD 17 en pratiques. L'occasion de les redécouvrir et de mettre en lumière des initiatives collectives inspirantes pour accélérer les alliances stratégiques au plus près des besoins et des réalités de terrain.

PANORAMA DES INGENIERIES AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

Face à l'effet ciseau entre l'accroissement des fragilités et la raréfaction des ressources, les ingénieries sont plus que jamais au cœur de la capacité collective à réussir l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable. Il impose une réponse systémique : tous acteurs, sur tous les domaines pour tous les Territoires.

LA DIVERSIFICATION DES INGENIERIES

Pour piloter la complexité, la synergie entre les ingénieries est une réponse structurante.

Les travaux de recherche empirique du RAMEAU ont qualifié les articulations entre les différentes ingénieries pour répondre à nos défis communs. La complexification des situations a notamment fait émerger depuis une décennie une nouvelle forme d'ingénierie : la « catalyse ». Elle vient compléter et renforcer les deux ingénieries déjà actives : celle de **gestion des politiques publiques**, et celle du **management des projets d'innovation.** Ces 3 ingénieries s'articulent concrètement sur un Territoire afin d'assurer une capacité à couvrir l'ensemble des besoins et d'apporter une réponse systémique.

Panorama des 3 ingénieries territoriales

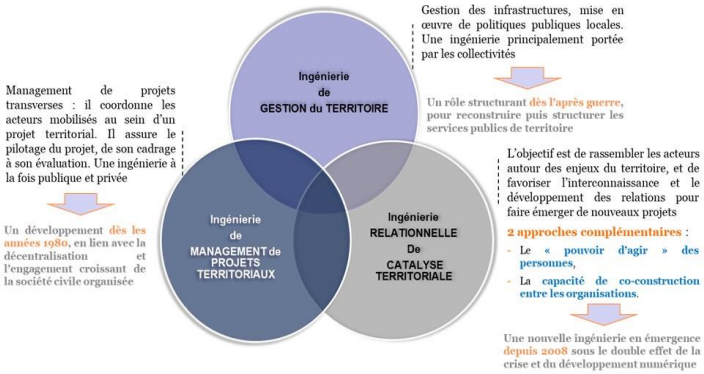

L'EQUILIBRE ECONOMIQUE DES INGENIERIES

Le mythe « l'intendance suivra ! » reste encore présent en France. Le désinvestissement dans les ingénieries depuis 30 ans en est la preuve. Nous devons (ré)apprendre à considérer l'accompagnement et l'expertise non comme une dépense, mais comme un investissement… à partir du moment où l'ingénierie est au service de l'Action !

La prise en compte des spécificités territoriales est une condition sine qua non pour résoudre l'équation complexe de ré-investir dans les infrastructures au moment où les fragilités s'accroissent et ou les ressources sont contraintes. La compréhension de la valeur de chaque ingénierie en est une clé. Les modèles socio-économiques de l'ingénierie sont à (ré)inventer, en hybridant les 3 piliers de tous modèles : les richesses humaines mobilisées, les ressources financières et les alliances stratégiques.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

En plein cœur de la crise de la COVID-19, la démarche d'anticipation de sortie de crise pour les acteurs et les actions d'intérêt général a permis une résilience plus grande.

L'espace de dialogue entre ingénieries nationales & territoriales au service des acteurs et actions d'intérêt général est né le 20 mars 2020. A cette date, face à la crise de la Covid-19 qui vient d'imposer un confinement sans précédent, le Médiateur des Entreprises et Le RAMEAU se proposent de mettre en place un espace pour anticiper la sortie de crise. Alors que tous sont au front, c'est un moyen d'aider en « back office » à préparer « l'après ».

Réunissant 51 acteurs aux profils différents, dont 21 dispositifs d'ingénieries publiques et privées, nationaux et territoriaux, la démarche d'anticipation de sortie de crise aura comme premier objectif de constituer une veille partagée sur les dispositifs d'urgence, puis de relance, mis en place par les réseaux de référence. Elle permettra aussi de recenser les études de besoins des différents acteurs.

LES FONDEMENTS DE L'INGENIERIE PUBLIQUE

Dans un Etat de Droit, la garantie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité passe par une action déterminante de l'acteur public, tant au niveau national que local.

LE CADRE SYSTEMIQUE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Depuis 2015, l'Agenda 2030 des ODD propose une « grammaire » commune.

L'intérêt général, c'est être en capacité à la fois d'assurer une cohérence globale, et de prendre soin des fragilités. Autrement dit, c'est la capacité de passer de « l'entre soi » à « l'entre tous ». Il est en effet impossible de « faire société » sans un « contrat sociétal » entre tous les acteurs pour pouvoir réguler le collectif. La signature des ODD en 2015, à l'unanimité des 193 pays, nous rappelle les interactions entre tous les acteurs, tous les domaines et tous les territoires. Le 17ème Objectif de Développement Durable invite à se questionner : « comment faire en pratique ? ».

LA GESTION DE L'INTERET GENERAL EN FRANCE

Savoir articuler Vision, Action et Gestion.

Il n'y a pas d'intérêt général sans ingénierie publique qui en est le garant. Certes elle ne peut pas tout, mais elle est la seule légitime pour garantir la cohérence entre les 3 leviers d'activation de l'intérêt général : une vision partagée, une gestion régulatrice et une action collective transformatrice.

Il est indispensable de pouvoir assurer un continuum du cadre commun partagé à la capacité de chacun à être à la fois bénéficiaire et contributeur de la gestion de l'intérêt général. Issu de 15 ans de recherche empirique, le schéma ci-dessous en illustre un cheminement cohérent.

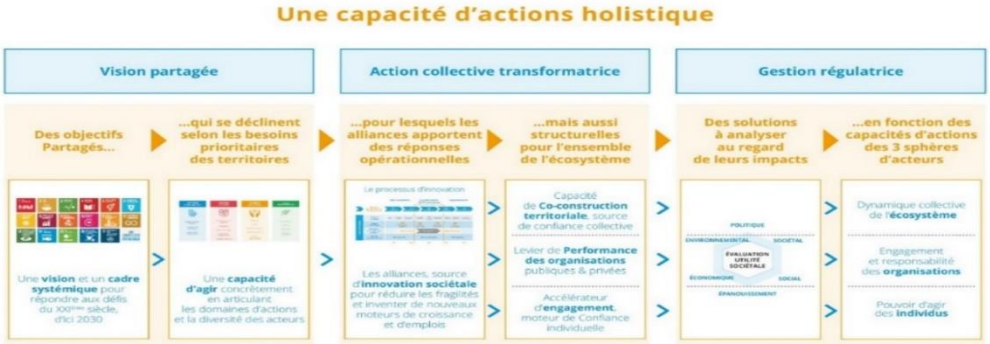

Dans un moment de profondes transformations et d'incertitudes, les Territoires jouent un rôle stratégique. Ils sont « l'intérêt général à portée de main ». Ils permettent à la fois d'être le lieu de mobilisation des énergies, d'expérimentations innovantes et de création de la confiance en l'Avenir.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Le Vademecum « Osons les Territoires ! » de l'ANPP-Territoires de projets.

L'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays a outillé une véritable démarche stratégique d'élaboration des Projets de Territoire, en mobilisant les énergies locales.

LE MANAGEMENT DES PROJETS D'INNOVATION SOCIETALE

Il n'y a pas d'innovation sans ingénierie ! C'est encore plus vrai en matière d'innovation sociétale qui articule innovation sociale (répondre aux fragilités là où les solutions n'existent pas encore) **et innovation territoriale** (répondre aux besoins en tenant compte des spécificités locales pour créer plus de valeur et être plus frugal)**.**

LE PROCESSUS D'INNOVATION SOCIETALE

Le chemin de l'innovation sociétale est comparable à celui du médicament. Il comporte des étapes dont les spécificités en termes d'actions, de modèles socio-économiques et d'évaluations permettent d'accompagner les initiatives de leur émergence à leur déploiement.

Les travaux de recherche empirique menés sur une décennie ont permis de modèliser le cheminement suivant (*voir guide « l'investissement sociétal en actions ! » , AG2R LA MONDIALE – Le RAMEAU, 10/2018*).

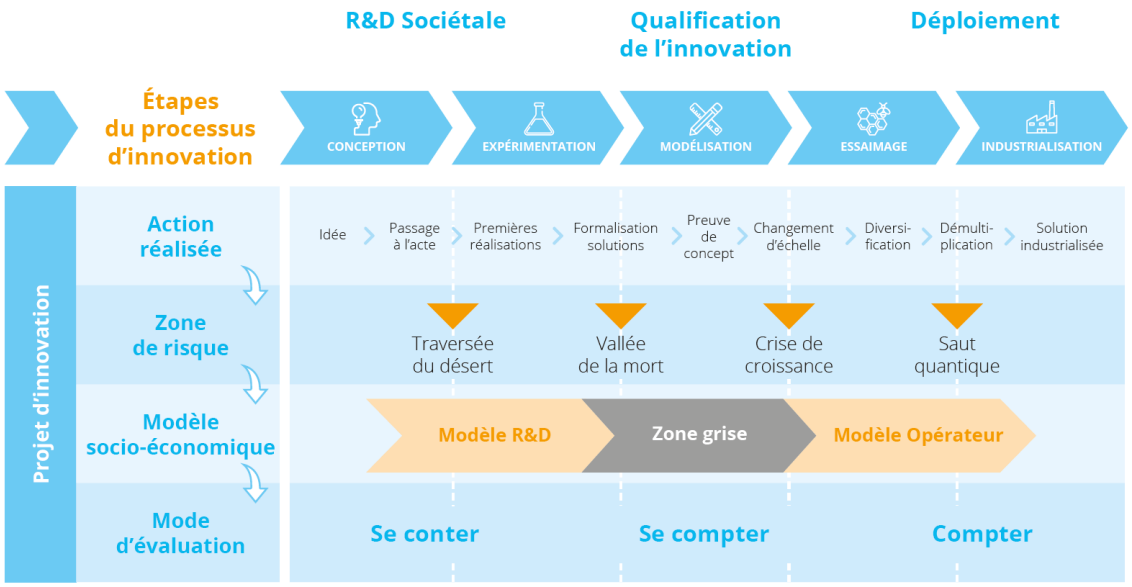

LA TRIPLE INNOVATION

Une innovation n'est déployable que si elle remplit 3 conditions :

- Une **solution** pertinente et efficace, éprouvée par la pratique,
- Une **chaîne de valeur** *(autrement dit, un modèle de conception, production et distribution de la solution)* cohérente et ancrée dans son écosytème,
- Un **modèle socio-économique** qui sécurise la pérenité de la solution.

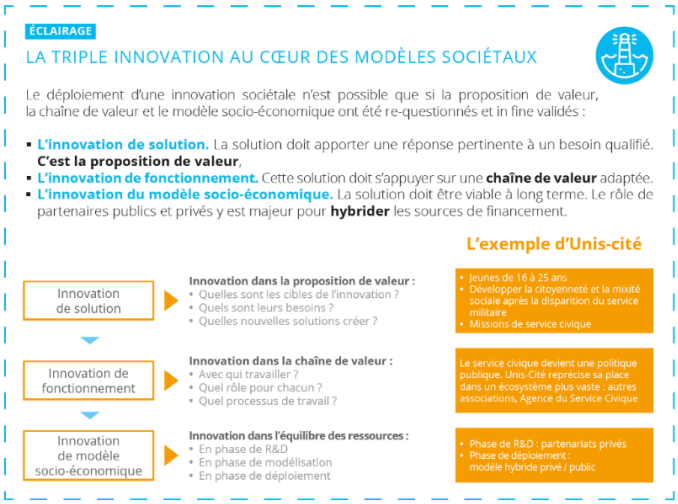

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

La Fédération Syntec mobilise les cabinets de conseil en stratégie et management depuis 2008.

Après plus d'une décennie d'engagement des cabinets volontaires pour accompagner l'innovation sociétale et faire émerger des solutions d'accompagnement à la hauteur des défis et des enjeux, les avancées sont significatives : création de l'ADASI et de CO en 2014, création du Fonds i en 2018, création du Fonds ODD 17 en 2020... autant d'initiatives collectives qui n'auraient pas vu le jour sans la mobilisation collective de la profession. Merci à la Fédération Syntec d'avoir su mobiliser 36 cabinets pour expérimenter des modèles innovants, capitaliser les pratiques et développer des compétences adaptées aux besoins spécificques aux alliances stratégiques.

LA « CATALYSE » DE NOUVELLES ALLIANCES

Comment « faire alliance » pour inventer ensemble ce qu'aucun ne peut faire seul ?

UN PAYSAGE ECOSYSTEMIQUE A (RE)DECOUVRIR !

La « catalyse », c'est l'art d'assembler les acteurs de profils différents.

La qualité de l'action de chacun des profils d'acteurs d'un écosystème ne suffit plus à répondre à l'ampleur des défis collectifs. Pour relever les enjeux les plus complexes, il faut apprendre à valoriser les interactions et les effets de levier des alliances d'intérêt général (*voir cahier de recherche « ODD 17 : les impacts du « faire alliance » en France ! », Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts – Le RAMEAU, 03/2022*).

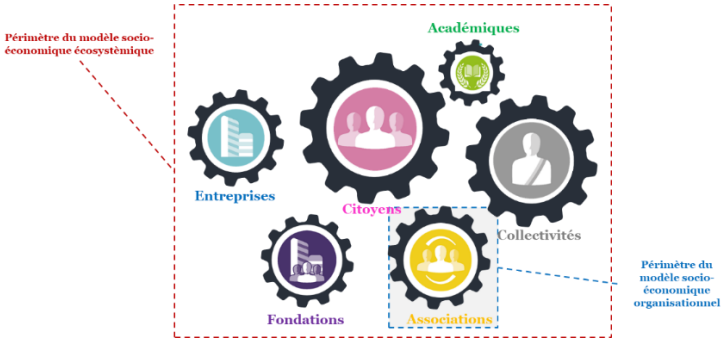

PILOTER LE DIALOGUE AVEC LA CHARTE DU « FAIRE ALLIANCE »

« Faire alliance » nécessite de se décentrer et d'apprendre à se faire confiance. La place d'un « tiers de confiance » est souvent utile pour assurer une médiation entre les partenaires. Il est indispensable de définir un cap, un cadre et les conditions de la démarche partenariale.

Pour faciliter les démarches partenariales, la Fondation des Territoires a co-élaboré en 2021 la Charte du « faire alliance ». Elle propose aux partenaires de mettre en débat 7 principes, 7 modalités d'actions et 7 moyens pour faciliter la mise en œuvre des alliances d'intérêt général.

Retrouvez les données, outils, exemples et pratiques de l'ODD 17 sur la plateforme www.odd17.org

L'ODD 17 EN PRATIQUES

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Les 350 « catalyseurs territoriaux » incarnent la valeur du « faire alliance » au plus près de besoins et des fragilités.

Depuis 2014, le Réseau des pionniers des alliances en Territoire organise chaque année une Rencontre pour partager les enjeux et les pratiques de la co-construction territoriale et des alliances d'intérêt général. Le 5 juillet dernier, plus d'une centaine de « catalyseurs territoriaux » était réunie pour faire le bilan des avancées locales du « faire alliance » et définir comment faire « Ensemble, CAP vers 2030 ! ». Les témoignages sont inspirants, et l'engagement a été pris d'investir plus encore dans la valorisation et l'ingénierie de la catalyse territoriale.

APPRENONS A VALORISER L'INGENIERIE !

Créé en 2020 pour soutenir les alliances d'intérêt général et investir dans l'ingénierie d'alliance, le Fonds ODD 17 a lancé une campagne de valorisation du « faire alliance » qui incarne l'ODD 17 en pratique. A l'occasion du Forum Mondial 3Zero, organisé par Convergences les 5 et 6 septembre prochains, sera lancé le kit pratique du « faire alliance ».

Pour aller plus loin, le programme « Chef de projet innovation territoriale » sera lancé au second semestre, après trois ans de préfiguration, afin d'expérimenter l'articulation des trois ingénieries publiques, d'innovation sociétale et de catalyse territoriale au plus près des réalités de terrain. Affaire à suivre…

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Forum Mondial 3 Zéro : 2 jours pour conjuguer justice sociale et transition écologique 13

Domaine du mois : santé 14

Crise énergétique : faire de la sobriété un choix 17

Colloque Rio30+30 : avancées et perspectives vers une nouvelle trajectoire mondiale 19

Le Parlement Européen adopte finalement la réforme du marché du carbone 21

La finance solidaire connaît un encours historique avec près de 25 milliard d'euros 22

Observatoire des inégalités : la France compte 4,5 millions de « riches » 23

L'obtention de la norme ISO 20121 pour le Mondial au Qatar interroge sur les organismes de certification 25

Forum Mondial 3 Zéro : 2 jours pour conjuguer justice sociale et transition écologique

- Forum Mondial 3Zéro 2022 –

Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté

2 jours pour conjuguer justice sociale et transition écologique

Depuis sa création en 2008, par Convergences, **le Forum Mondial a déjà rassemblé plus de 50 000 participant·e·s venu·e·s de tous les secteurs et du monde entier**. Il appelle tou·te·s les act·eurs·rices du changement **à se rassembler** : entreprises et act·eurs·rices de l'ESS, organisations à but non lucratif, organismes publics, acteurs financiers, secteur scientifique et de l'innovation, réseaux citoyens et de jeunesses et médias...

Sa programmation est le **fruit d'un travail collaboratif et reflète des expertises multiples** : action environnementale, finance à impact, lutte contre les inégalités, mobilisation des jeunesses, solidarité internationale. Lieu de rencontres, le Forum est aussi un espace où les jeunes engagé·e·s viennent interpeller les décideurs de tous bords !

L'objectif de l'édition 2022 ? **Fournir à chaque citoyen·ne et chaque organisation, les moyens et les outils pour penser différemment et agir pour conjuguer justice sociale et transition écologique.** Convergences appelle en effet de ses vœux **une conciliation des enjeux sociaux, économiques et environnementaux** pour résoudre les multiples crises de notre siècle.

Au travers d'une **quarantaine de conférences et d'animations**, des act·eurs·rices engagé·e·s partageront leurs expertises et bonnes pratiques ! Parmi eux, des piliers de la solidarité internationale comme **Acted, le Programme des Nations unies pour le développement et Plan International**, des structures engagés pour l'action climatique, telles que **Les Impactrices et La Fresque de la Biodiversité**, ou encore des laboratoires et collectifs, comme **Le Rameau** et **Fair**.

Ce Forum donnera un place toute particulière aux espaces de dialogue et d'animations ! Au cœur de la Nef du Palais Brongniart, une **Agora 3Zéro** verra se succéder les « pitchs » d'act·eurs·rices venu·e·s de tous les horizons, partageant leurs expériences aux visiteurs du monde entier. Cet espace sera entouré d'un **Village des Solutions,** où des structures telles que **l'Agence Rup**, **Max Havelaar France** ou encore **Fondation Energies pour le monde** donneront à voir leur expertise.

Autre nouveauté : le Forum mettra en lumière des **actions culturelles engagées pour l'environnement**, notamment au travers de fresques photographiques. L'une d'elle, à l'initiative d'Acted, révèlera les réalités des **personnes déplacés**. L'action culturelle engagée sera également au cœur d'une **soirée ouverte à tou·te·s**, le 5 septembre.

Ce Forum sera enfin le lieu de nouvelles publications pour Convergences : le second **Baromètre de la Finance à impact**, consacré à la résilience du secteur face aux chocs exogènes, ainsi qu'un nouveau livrable issu du **Groupe de travail de l'association dédié à la mesure d'impact,** sortiront à cette occasion.

Le Forum Mondial 3Zéro 2022 aura lieu les **5 et 6 septembre au Palais Brongniart,** à Paris, et une partie des sessions sera retransmise en ligne, en live et en replay.

Découvrir la programmation : https://www.forum3zero2022.convergences.org/fr/sessions

S'inscrire au Forum : https://www.forum3zero2022.convergences.org/fr/registration/purchase

Elisabeth Foy-Talisse, Chargée de communication à Convergences

Domaine du mois : santé

Le cycle de webinaires « Cap 2030 vers de nouveaux modèles » propose en 2022 une vision prospective de la diversité des chemins pour réussir l'Agenda 2030 des ODD. Retour sur les enseignements partagés sur la santé et l'innovation le 19 mai dernier.

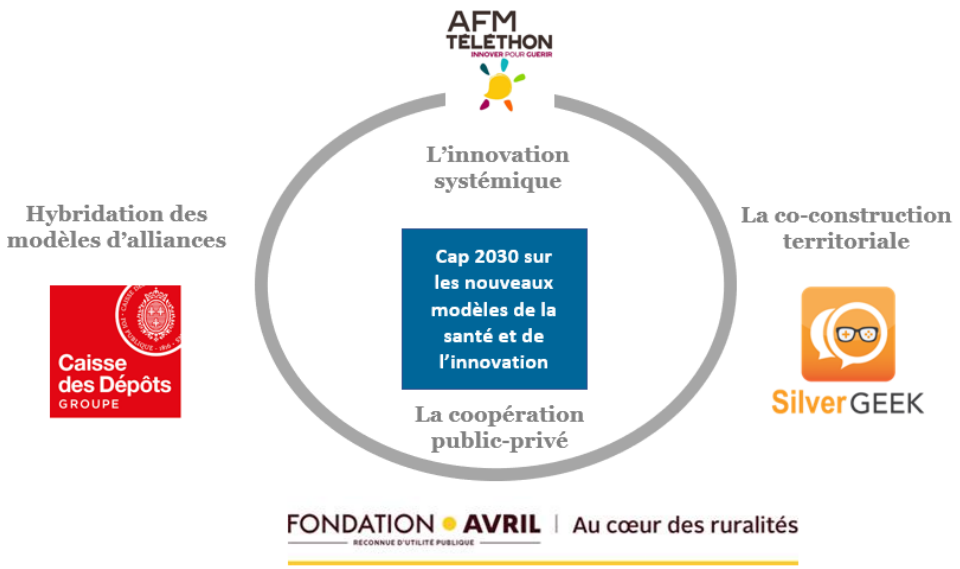

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Après avoir exploré la transformation digitale, la transition énergétique, l'emploi et la mobilité, la 5ème escale avait pour thème : « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers les nouveaux modèles de la santé et de l'innovation ! ». Elle a réuni l'AFM-Téléthon, l'association Silver Geek, la Fondation Avril et la Caisse des Dépôts.

Des enjeux systémiques

L'exposé des motifs a mis en perspective les défis de la santé. La rétrospective de la recherche empirique a mis en relief les approches « multi-facettes » de ce sujet (investissement, modèles économiques, innovation sociétale, territorialisation, ODD …). Depuis 2007, le compagnonnage avec l'AFM-Téléthon a souligné les défis majeurs du « faire alliance » : sémantique commune, passage de la solution à son industrialisation et équilibre de son modèle socio-économique.

Transversal, le sujet de la santé incarne la « triple innovation » : la nécessité de structurer de nouvelles solutions, de nouvelles chaînes de valeurs et aussi de nouveaux modèles socio-économiques. Les défis de la modélisation permettent d'appréhender l'impact systémique d'une innovation sociétale, depuis les leviers opérationnels et structurels, jusqu'à sa valorisation. Le carnet de recherche « Alliance & Innovation », publié le 20 mai dernier, en étaye l'analyse, avec une mise en perspective de la recherche empirique, des enjeux et des pratiques.

Une vision croisée des solutions au travers de 4 points cardinaux

Innovation systémique, co-construction territoriale, coopération public-privé, hybridation des modèles : le dialogue a illustré la capacité d'innover avec son écosystème.

Christian COTTET, Directeur général de l'AFM-Téléthon, a éclairé un enjeu d'innovation systémique : ***En quoi la capacité d'innovation et de mobilité associative a-t-elle contribué à inventer la « médecine de demain » ?*** Le modèle de l'AFM-Téléthon place les familles au cœur de l'innovation thérapeutique. Depuis sa création en 1958, cette association s'est organisée en mode-combat, pour guérir et aider. Son modèle d'innovation repose sur 3 axes complémentaires : la recherche, le développement et l'industrie. Historiquement, la recherche a permis de comprendre les mécanismes et les causes des maladies rares, en coopération avec la recherche publique et privée, en France, et surtout à l'international. La recherche d'aujourd'hui fait les innovations de demain.

L'AFM a choisi de financer et d'être opératrice de la recherche, en créant des instituts de recherche, rassemblés dans l'Institut des biothérapies : le Généthon, devenue une bio tech non profit développant des médicaments de thérapie génique, l'I-STEM, dédiée à la thérapie cellulaire de maladies rares et l'Institut de Myologie, spécialisé sur les maladies neuro-musculaires. Pour déployer ces innovations, l'association a créé la plateforme i-motion, pour développer cliniquement les solutions thérapeutiques, ayant été agréées par les autorités de santé, et la start up Genosafe, qui assure le contrôle qualité des thérapies innovantes.

Ce modèle a évolué de la subvention vers l'investissement, comme avec le fonds de financement BIMR1, qui a participé avec Bpi France à l'amorçage de 7 biotech de maladies rares. Puis, ce modèle a intégré le savoir-faire industriel en créant Yposkesi, plateforme de production de médicaments de thérapie génique. Cette société commerciale a vocation à produire à grande échelle les innovations thérapeutiques. Yposkesi a récemment ouvert son capital à une société coréenne pour doubler sa

capacité de production. Comme le développement de médicaments nécessite des fonds considérables, l'AFM-Téléthon a passé des accords industriels avec des acteurs pharmaceutiques.

La transformation de son modèle a conduit l'AFM-Téléthon à développer son expertise dans le domaine de la licence et de la propriété intellectuelle. L'association a développé des modèles socio-économiques dans deux environnements bien distincts : associatif, avec un financement issu de la générosité publique, et entreprise avec des règles commerciales et fiscales parfois complexes.

Vincent BLANCHARD, Secrétaire général de l'association Silver Geek, a présenté l'atout de la co-construction territoriale : ***Comment l'alliance territoriale entre « mondes » permet-elle de faire émerger de nouvelles solutions ?*** A l'origine, en 2011, la démarche « Agir ensemble en territoire », impulsé par La Poste, est un collectif d'acteurs locaux, rassemblé pour répondre aux enjeux-clés du territoire de Poitiers : le bien-vieillir, l'inclusion numérique et l'insertion professionnelle des jeunes. C'est de là que naît en 2012 le projet Silver Geek. Après une phase d'expérimentation et d'évaluation d'impact, commence en 2016 une phase de modélisation de l'innovation et de structuration de l'association, créée en 2018. Depuis, l'association a débuté un essaimage national qui concerne actuellement 11 régions.

Toujours présente, la culture de la co-construction mobilise, par exemple, des acteurs publics, des associations et des entreprises dans la double expérimentation « Esport-Santé & Generation Room ». Le modèle de Silver Geek, dispositif ludique de médiation numérique intergénérationnel, est une réponse d'actualité et une solution d'avenir. Le déploiement opérationnel se diversifie auprès de partenaires locaux, s'ouvre aux acteurs de l'écosystème Esport – jeu vidéo et mobilise dans des projets de R&D des acteurs académiques et industriels.

Anaïs LOSSIGNOL, Chargée de mission France à la Fondation Avril, a développé l'apport des coopérations public-privé : ***Comment ces coopérations permettent-elles d'expérimenter sur les territoires de nouveaux projets d'alimentation saine et durable ?*** En France, la Fondation Avril soutient des projets territoriaux créant de la valeur pour les agriculteurs, l'environnement, pour une alimentation saine et durable.

Depuis 2019, la Fondation a lancé l'expérimentation « territoires à agriculture positive », en partenariat avec des acteurs publics et privés (dont le Ministère de l'Agriculture, la Chaire InterActions d'AgroParisTech et la Fondation RTE). Cette expérimentation a permis de soutenir le financement et l'ingénierie de projets multi-acteurs pour des circuits courts, comme la remise en état de culture d'étangs de Haute-Vienne, pour recuisiner des poissons d'eau douce dans le Limousin. Ce projet mobilise syndicats des eaux, écoles et professionnels (pisciculteurs, restaurateurs et propriétaires des étangs). Il a convaincu la région de soutenir la structuration d'une filière piscicole.

En 2021, la Fondation Avril a lancé une expérimentation sur le bassin Adour-Garonne avec la région Occitanie, l'agence de l'eau locale et la DRAAF Occitanie. Dans ce cadre, la communauté de communes de Mirepoix met en œuvre des espaces de culture maraîchère destinés à un chantier d'insertion, des personnes en reconversion professionnelle et installer de nouveaux maraîchers. Ce projet, inscrit dans le Programme Alimentaire Territorial, fédère des agriculteurs, des associations, des citoyens et des acteurs publics. Ces programmes sont en adéquation avec les enseignements du baromètre alimentation saine et durable, de l'IFOP et de la Fondation Avril, publié en 2016 : le plaisir et la source de production étaient des éléments clés d'une alimentation saine et durable.

Chrystel SANGUINEDE, Directrice de projet au département "Grand âge et santé" de la direction des politiques sociales de **la Caisse des Dépôts**, a témoigné sur le défi d'hybridation des modèles : ***Comment les alliances innovantes permettent-elles d'associer les compétences pour lutter contre les inégalités territoriales en santé ?*** La Caisse des Dépôts (CDC) et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement durable des territoires. Le Groupe intervient en faveur du grand âge et de la santé via une diversité de métiers, de participations à des filiales et de partenariats stratégiques auprès de Bpi France et de La Poste. Le Groupe a renouvelé son offre pour accompagner les projets dans les territoires, via 5 axes dans une logique de parcours, avec une vision opérationnelle, stratégique et prospective.

La CDC a noué un partenariat externe structurant avec le Groupe mutualiste VYV au travers de l'association ASSIST. Cette structure soutient des expérimentations territoriales innovantes en santé, en s'appuyant sur les complémentarités des groupes : métiers (ingénierie et financement pour la CDC, innovation opérationnelle et gestion en structures de santé pour le Groupe VYV), réseaux et moyens d'intervention (financiers et humains).

La Caisse des Dépôts innove également au travers de partenariats internes dans la santé numérique. Elle structure une communauté des entreprises e-santé du groupe CDC, une trentaine de start up, pour leur apporter de la prise de hauteur et contribuer au développement de leurs partenariats, une valeur ajoutée extra-financière. Ce partenariat interne vise à croiser les regards sur un secteur en construction pour mieux accompagner sa structuration.

De l'Action aux Interactions pour inventer des modèles socio-économiques solides à horizon 2030 !

La mise en débat prospective a souligné 4 leviers majeurs pour co-construire de nouveaux modèles :

- L'importance d'un **Cadre** juridique de l'alliance,
- La valeur de la **Capitalisation**, pour mettre en commun les retours d'expériences,
- L'adhésion au **Cap**, du sens partagé, pour s'autoriser des « pas de côtés » fructueux,
- L'urgence de la **Coordination**, pour permettre le décloisonnement.

Pour bénéficier de la richesse de ces échanges, nous vous invitons à consulter en replay le webinaire « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers de nouveaux modèles de la santé et de l'innovation ! ».

Retrouvez l'ensemble des ressources de ce programme sur la page dédiée.

Crise énergétique : faire de la sobriété un choix

Dans une tribune au Journal du Dimanche parue le 2 juillet, plusieurs dirigeants français - dont le PDG d'EDF Jean-Bernard Lévy, l'un des trois signataires du premier texte - plaident pour ne pas limiter la question de la sobriété à une réponse ponctuelle de chaque citoyen face à une crise subie, mais en faire une approche globale engageant l'économie sur un modèle choisi.

Voici leur tribune : « Passer d'une « sobriété d'urgence » à une sobriété organisée. Tel est l'enjeu auquel nous, dirigeants d'entreprise, avons décidé de collectivement faire face. Pendant longtemps ce mot fut un repoussoir pour de nombreux patrons, aux antipodes de leurs cultures, de leurs enjeux, de leurs préoccupations. Cependant, nous sommes aujourd'hui plus que jamais convaincus que la

sobriété n'est pas synonyme de pénurie, de repli ou de déclin, mais qu'elle est la réponse à l'équation la plus cruciale de notre temps qui devrait aujourd'hui être au cœur de toute réflexion politique : comment répondre aux besoins de chacun dans un monde aux limites planétaires dépassées et au consumérisme débridé ?

Nous pensons que nos organisations peuvent jouer un rôle essentiel dans cette transformation. Car envisager la sobriété uniquement à l'échelle individuelle et à l'aune de la réduction du chauffage ou de la climatisation ne suffira pas. Nous pensons que la sobriété suppose un réel changement de paradigme, mis en lumière dans le dernier rapport du GIEC : *« avoid-shift-improve »* (éviter-changer-améliorer).

A l'échelle de l'entreprise, nous traduisons cela par l'axiome suivant : accepter de parfois faire moins, pour toujours faire mieux. Cela passe concrètement par l'intégration au cœur de la stratégie de démarches d'économie circulaire, d'économie d'usage, de relocalisation, de régénération de la biodiversité, ou encore d'alignement des réductions carbone de l'entreprise avec l'accord de Paris. Mais nous pensons également qu'une stratégie de sobriété durable en entreprise passera obligatoirement par un partage de la valeur équitable et par une intégration du temps long au sein de l'entreprise, et donc par des évolutions de gouvernance.

La sobriété est également ce qui nous permettra d'allier développement économique et avancées sociétales et environnementales majeures, en proposant aux Français de nouvelles solutions alliant innovation scientifique, écologique et sociale qui répondent à des besoins essentiels plutôt que d'en créer. Ces modèles existent déjà dans de nombreux domaines, comme le textile avec le recours à la seconde main et à la réparabilité garantie, l'alimentation avec l'agriculture biologique sobre en intrants carbonés, les circuits courts ou la lutte contre le gaspillage, la mobilité avec les solutions douces et décarbonées, et même le numérique à travers les initiatives low-tech ou tech for good. L'expérience nous a montré que l'innovation technologique doit aller de pair avec une sobriété des usages, sans quoi les « effets rebonds » la rendront contre-productive.

Nous pensons également que la sobriété économique organisée est un moyen de ne pas faire peser le poids de la transition sur les plus démunis mais de transformer globalement nos usages et de faciliter l'accès aux biens et services écologiques. La sobriété, par son ancrage, permet également d'améliorer socialement nos chaînes de production et de revaloriser des savoir-faire.

La sobriété peut être un choix collectif et non une responsabilité individuelle : entreprises, associations et pouvoirs publics doivent en être le moteur et la planifier avec volonté et solidarité. Car cette alliance doit permettre de faire évoluer notre modèle global de compétitivité pour clairement soutenir cette nouvelle voie, pour sortir enfin les entreprises d'une perpétuelle injonction contradictoire. C'est précisément ce que nous proposerons collectivement dès le 30 août lors des Universités d'été de l'économie de demain.

Entrepreneurs et dirigeants, rejoignez-nous pour relever le défi de la sobriété et construire une nouvelle prospérité ! »[1]

[1] Crise énergétique : faire de la sobriété un choix – pour en savoir plus :
- https://www-lejdd-fr.cdn.ampproject.org/c/s/www.lejdd.fr/Economie/faire-de-la-sobriete-energetique-un-choix-collectif-lappel-de-84-dirigeants-dentreprises-francais-4121114.amp

Colloque Rio30+30 : avancées et perspectives vers une nouvelle trajectoire mondiale

Article rédigé par :

Le 18 mai dernier, le Comité 21, né à l'occasion de la Conférence de Rio en 1992 dans le but de diffuser l'Agenda 21 auprès de tous les acteurs, a organisé, en partenariat avec l'institut Open Diplomacy, un colloque international à la maison de l'UNESCO.

L'objectif de cet événement intitulé « Rio +30 +30 » était d'illustrer le chemin parcouru depuis 30 ans, et le chemin à parcourir dans les 30 prochaines années.

Quelles avancées et quels échecs des trente dernières années ? Quel partage des progrès scientifiques ? Quelles possibilités de mettre en place de nouveaux modèles sociaux et économiques tenant compte des limites planétaires ? Quel rôle pour les acteurs de la transformation ? Quelle gouvernance internationale pour assurer la protection de la planète ? Quels droits nouveaux faut-il reconnaître ? Autant de questions autour desquelles se sont réunis de manière inédite des hauts dirigeants français et internationaux, des chercheurs, des philosophes, des économistes, des juristes, et des représentants de la société civile et ce dans une situation internationale en rupture avec les espoirs des années 90.

Source : Comité 21

Bettina Laville, Conseillère d'Etat honoraire et Présidente du Comité 21, Mark Halle, Co-fondateur de Better Nature, ancien directeur exécutif de l'Institut Internationale pour le Développement Durable, et ancien directeur de l'UICN, Jean Maurice Ripert, Ambassadeur de France, Vice-Président de l'Association Française des Nations Unies, Delphine Borione, Ambassadrice de France pour les droits de l'Homme, H.E. Prof Judi Wakhungu, Ambassadrice du Kenya en France, au Saint-Siège, au Portugal, en Serbie et à Monaco, et Patrick Legrand, Président d'honneur de la fédération d'associations France Nature Environnement, se sont interrogés sur la naissance ou non, à l'occasion de la conférence de Rio de 1992, d'une nouvelle trajectoire mondiale.

Marcelo Calero, Ancien Ministre du Brésil, Député fédéral du Brésil, Parlementaire pour la Paix 2020,Guillaume Sainteny, Président du Plan Bleu, Professeur à AgroParisTech, Marta Torre Schaub,

Directrice de recherche au CNRS, Directrice du GDR ClimaLex, Christian de Perthuis, Professeur émérite et Fondateur de la Chaire Economie du Climat de l'Université Paris Dauphine, Agathe Euzen, Directrice adjointe de l'Institut Ecologie et Environnement du CNRS, Co-Directrice de One Water Cloture, et Vaia Tuuhia, Déléguée Générale de 4D (Dossiers Débats pour le Développement Durable), Vice-Présidente de Climate Chance, ont échangé sur les lacunes de 1992 (notamment en termes de mesures contraignantes et de traitements de thématiques larges comme l'eau, les océans, l'adaptation, la gestion des crises, la fiscalité mondiale), nées de la nécessité de faire consensus, et sur la manière dont depuis 30 ans, nous étions parvenues ou non à les combler.

Dominique Bourg, Philosophe, Professeur honoraire à l'Université de Lausanne, Valérie Masson Delmotte, Co-présidente du GT1 de l'A6 du GIEC et directrice de recherches en sciences du climat au LSCE de l'IPSL, Université Paris Saclay, Jean Eric Aubert, Président de la Société française de prospective, Président de la Fondation 2100, Sylvie Lemmet, Ambassadrice de France déléguée à l'environnement, Philippe Mauguin, Président Directeur général de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRAE), Stéphane Bouillon, Préfet, Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, et Rosa Björk Brynjólfsdóttir, Députée au parlement Islandais, Parlementaire pour la Paix 2021, se sont demandés si les jalons qui ont suivi Rio (Johannesburg, Rio+20, l'Agenda 2030 et la COP 21) permettent aujourd'hui de dessiner la trajectoire d'un monde d'après viable.

Corinne Lepage, Ancienne Ministre, Avocate, Initiatrice de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, Saadi Lahlou, Titulaire de la Chaire de psychologie sociale de la London School of Economics, Directeur de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris (IEA), Patrick Lagadec, Directeur de recherche honoraire de l'École Polytechnique, Philippe Aghion, Professeur au Collège de France, à l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) et à la London School of Economics (LSE), et Brice Lalonde, Ancien Ministre, Président d'Équilibre Énergie, ancien conseiller du Pacte mondial des Nations unies, se sont pour leur part penchés sur les tensions qui opposent les combattants de l'action climatique et ceux, de moins en moins nombreux, qui relativisent les risques, et sur les trois nouveaux piliers de la durabilité que semblent être l'adaptation, l'innovation et la sobriété.

Enfin, Camille Parmesan, Professeur à l'Université de Plymouth et à la Station d'Écologie Théorique et Expérimentale (SETE) (en vidéo), Bertrand Badie, Professeur émérite à Sciences Po, Jean-Louis Etienne, Médecin et Explorateur polaire, et Marine Calmet, Juriste, Présidente de l'association Wild Legal, ont réfléchi ensemble à la concomitance de l'urgence climatique et des autres affaires du monde que sont les crises comme la guerre en Ukraine et la géopolitique au sens large.

C'est Hubert Védrine, Ancien Ministre, Président de l'Institut François Mitterrand, qui a clôturé cette riche journée d'échanges.

La quarantaine d'experts se sont ainsi essayés à une prospective des 30 prochaines années. Nous retiendrons de ces échanges que l'action doit maintenant non plus être imaginée, projetée, espérée, mais bien devenir une réalité de tous les jours et de tous les acteurs, afin de construire un nouveau modèle systémique et cohérent avec les enjeux des crises mondiales du 21ème siècle.

Le Comité 21 réunira dans un ouvrage les contributions du colloque, et les apports de Stockholm +50 à paraitre en novembre prochain, avant le COP 27 et l'intégralité du colloque sera disponible d'ici quelques jours sur la chaîne Youtube du Comité 21.

Aude SARTRE, Directrice établissement national Comité 21

Le Parlement Européen adopte finalement la réforme du marché du carbone

Après d'âpres négociations en commissions, le Parlement européen a adopté le 22 juin une position commune sur la réforme du système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE), dit « marché carbone », et sur la future taxe carbone aux frontières (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, ou MACF).

Il y a tout juste deux semaines, les Socialistes & Démocrates (S&D) ont coupé l'herbe sous le pied du Parti populaire européen (PPE) à la dernière minute, faisant échouer le compromis sur le SEQE-UE élaboré par le rapporteur Peter Liese (PPE). S'en sont suivis de vifs échanges, puis des négociations tendues pour trouver un nouveau compromis le plus rapidement possible afin d'être prêt pour le vrai combat du Parlement : maintenir la ligne de conduite dans les discussions avec le Conseil.

C'est donc un groupe épuisé de parlementaires européens qui a informé les médias avant un vote qui était en grande partie une formalité suite au compromis. Le SEQE-UE et le MACF constituent *« le plus important paquet législatif sur le climat que nous ayons jamais eu »*, a déclaré Peter Liese devant l'assemblée plénière du Parlement européen à l'approche du vote.

Le Parlement européen a essentiellement accepté d'entamer les négociations avec le Conseil avec une proposition sur le SEQE-UE qui est moins ambitieuse que celle de la Commission européenne à court terme, mais qui permet d'atteindre une réduction globale des émissions de CO_2 plus importante d'ici 2030.

Les quotas d'émission de CO_2 gratuits controversés seront supprimés un an plus tard que prévu par la Commission. Ils seront remplacés par le système MACF dont l'introduction progressive débutera en 2027. Il permettra de pénaliser les biens des entreprises de pays tiers dont les émissions de CO_2 sont importantes en raison de règles nationales de protection du climat moins strictes.

PPE, S&D et Renew sont finalement parvenus à un accord, qui prévoit l'extinction progressive entre 2027 et 2032 de ces droits à polluer. En 2030, les industriels concernés toucheront encore la moitié de ce qu'ils se voient attribuer aujourd'hui, comme le souhaitaient les conservateurs. Ces derniers ont également obtenu la création d'un mécanisme de soutien à ceux d'entre eux qui exportent en dehors de l'UE : afin qu'ils restent concurrentiels, ils percevront des quotas gratuits quand ils vendront leurs produits à des pays tiers dépourvus de taxe carbone.

« Nous devons décarboner en laissant aux entreprises le temps de s'adapter. Cet accord associe préoccupations climatiques et réalités économiques », a salué le président du PPE, Manfred Weber, mercredi. *« Cet accord est un pas dans la bonne direction, mais il reste insuffisant pour atteindre*

l'objectif climatique de 1,5 degré », a, pour sa part, commenté sa collègue verte Marie Toussaint, qui regrette les *« efforts de ralentissement »* du PPE et les *« positions attentistes »* de Renew.

Le compromis a été élaboré à un rythme effréné par les trois plus grands partis (PPE, Renew et S&D), qui, avec l'aide du groupe Les Verts/ALE, disposaient de suffisamment de voix pour le faire passer au Parlement.

Cette réforme fait partie d'un paquet législatif qu'avait présenté la Commission le 14 juillet 2021 afin de mettre en œuvre la transition climatique devant permettre aux Vingt-Sept de baisser de 55 % leurs émissions de CO_2 à l'horizon 2030 et de se conformer à l'accord de Paris sur le climat. Les Etats-membres devraient arrêter leur position sur cet ensemble de quatorze projets de lois le 28 juin. Le Parlement européen s'est déjà prononcé sur huit d'entre eux et a prévu d'achever son examen d'ici à la fin de l'été. Les négociations entre les deux colégislateurs pourront alors commencer afin de trouver un compromis final.[2]

La finance solidaire connaît un encours historique avec près de 25 milliards d'euros

D'après "2021, nouveau record pour la finance solidaire", FAIR, La Croix du 7 juin 2022, baromètre

En partenariat avec André Letowski

Pour sa 20e édition, le baromètre annuel de la finance solidaire publié par La Croix et l'association FAIR, qui gère le label Finansol, fait état d'un encours de 24,5Md€ fin 2021 (+27%, soit +5,1Md€).

Cette épargne est investie directement dans des entreprises à finalité sociale ou sur des produits financiers servant à financer des projets à forte utilité sociale et environnementale. Le succès tient à la diversification croissante des gammes de produits solidaires proposés, pour tous les profils de souscripteurs.

♦ **Cette épargne est collectée par trois canaux distincts :**

-L'épargne salariale avec 14,1Md€ d'encours (+21%) ; le nombre d'entreprises équipées d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite continue de progresser (360 000 entreprises, + 6%).

–**L'épargne bancaire** avec un encours de 9,1Md€ et une croissance de 38% (+2,4Md€), notamment due aux livrets de La Nef et du Crédit coopératif (près de 300M€ collectés à eux deux). 1 262 000 nouvelles souscriptions ont été enregistrées contre 837 000 en 2020 (+51%). Les épargnants ont pu être séduits par la bonne performance des produits solidaires, et des frais inférieurs de gestion selon l'Autorité des marchés financiers.
Les Fonds communs de placements solidaires, où l'assurance-vie s'est montrée la plus dynamique.

[2] Le Parlement Européen adopte finalement la réforme du marché du carbone – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/06/22/le-parlement-europeen-adopte-la-reforme-du-marche-du-carbone_6131622_3244.html
- https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/282323-co2-le-marche-du-carbone-dans-lunion-europeenne

-La collecte directe de capital par les entreprises et financeurs solidaires avec un encours de 0,9Md€ (+15%).

♦ 2 éléments ont été structurants pour la finance solidaire :

– Les effets de la législation, avec la loi de modernisation de l'économie (2008), imposant de présenter des fonds investissant dans des entreprises solidaires dans tous les plans d'épargne salariale, la loi de financement de la Sécurité sociale de 2019, qui a supprimé le forfait social pour les TPE et PME, mais aussi la loi Pacte, qui a créé un nouveau plan d'épargne retraite et rendu obligatoire la présentation d'unités de comptes solidaires dans les contrats d'assurancevie multisupports.

– **Les 17 Objectifs de développement durable, proposés en 2015 par l'ONU à l'horizon 2030** (éradiquer la pauvreté, la faim, réduire les inégalités…). Chaque ODD a été traduit en indicateurs mesurables qui sert à orienter les investissements privés et publics pour les atteindre.

♦ L'utilisation de cette épargne

En 2021, les flux solidaires ont été utilisés à 52% (365M€) dans un objectif social (logement, insertion par l'activité…), à 17% (121M€) pour l'environnement (filière bio, énergies renouvelables…) et à 13% (112M€) pour des projets liés à la cohésion des territoires et à l'économie de proximité.

Cette épargne a permis de verser 4,3M€ de dons à des associations et a généré 699M€ pour aider 4,6 millions de personnes pauvres, dont 3,2 millions en Afrique, via plus de 60 institutions et coopératives ; en France pour soutenir 1 350 projets permettant à 5 904 foyers d'être approvisionnés en électricité renouvelable, à 1 619 nouvelles personnes relogées dans l'année, à 1 212 hectares d'agriculture dans le bio pour 71 agriculteurs soutenus et enfin au maintien de 38 758 emplois.[3]

Pour en savoir davantage : Barometre-de-la-finance-solidaire-2022-2023.pdf (franceactive.org)

Observatoire des inégalités : la France compte 4,5 millions de « riches »

Qui est riche, en France ? La pudeur empêche souvent de l'admettre pour soi et c'est toujours un autre, celui qui gagne plus. Pour l'Observatoire des inégalités, qui publie le 1er juin, deux ans après la première édition, son nouveau rapport sur « Les riches en France », la France en compte 4,5 millions, soit 7,1 % de la population.

« *Le public des riches est peu étudié*, constate Louis Maurin, fondateur et animateur de cette association. *Il existe bien un seuil de pauvreté, avec des indicateurs de privation matérielle : pourquoi l'Insee ne publierait pas un seuil de richesse ou de fortune avec des indicateurs de condition de vie aisée, comme cela existe en Allemagne ?* », interroge-t-il. L'Observatoire des inégalités a donc créé son seuil de richesse, de deux fois le salaire médian, soit 3 673 euros par mois (prestations sociales comprises et impôts déduits) pour un adulte seul ; 5 511 euros pour deux adultes ; et 7 713 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans, selon son barème 2022 sur la base des revenus de 2019.

[3] *Source : https://letowski.fr/la-finance-solidaire-connait-un-encours-historique-avec-pres-de-25mde/*

Le seuil de 3 673 euros, choisi par l'Observatoire des inégalités, peut paraître bas, plus proche de l'aisance que de la richesse, mais celui des 10 % les plus riches se situe au-dessous, à 3 328 euros par mois ; pour les 5 % les plus riches, il est à 4 156 euros ; pour les 1 % (soit 630 000 personnes), à 7 180 euros ; à 17 538 euros pour les 0,1 % ; et à 54 497 euros par mois pour les 0,01 %. A titre de comparaison, 7,3 % des Allemands vivent avec plus de 4 052 euros par mois, pour une personne seule, soit un montant proche.

« *L'outil du "seuil de richesse" est imparfait et ne prend, par exemple, pas en compte le poids du logement, pas plus d'ailleurs que le seuil de pauvreté*, fait remarquer M. Maurin. *La situation d'un propriétaire qui a déjà remboursé son crédit n'a pourtant rien à voir avec celle d'un locataire au lourd loyer ou d'un jeune accédant endetté*. » Pour définir la richesse, estime-t-il, « *il faudrait enrichir cette notion de seuil d'indicateurs de conditions de vie, par exemple posséder une résidence secondaire, partir en vacances à l'étranger, employer du personnel, tout comme le seuil de pauvreté s'assortit déjà d'une liste de privations matérielles comme ne pas partir en vacances, devoir sauter des repas ou renoncer à des soins…* »

La proportion de 7,1 % de la population bien dotée, selon les calculs de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques, est d'ailleurs en recul. Elle était de 8,6 % de 2010, et 745 000 « riches » se sont donc évaporés. « *Pour eux, la période la plus faste semble révolue*, analyse Anne Brunner, directrice des études de l'Observatoire des inégalités. *Le niveau de vie des 10 % des personnes les plus aisées avait augmenté quasiment sans interruption entre 1998 et 2008, avec un gain annuel moyen de 13 000 euros sur la période* », soit une progression de 27 % de leurs revenus, bien supérieure à celle des classes moyennes et populaires. Puis, la crise financière de 2008 a interrompu cet âge d'or et, en 2019, les 10 % les plus riches retrouvent le même niveau de vie qu'en 2009.

Les données manquent pour les années 2020 et 2021, mais il est probable que l'enrichissement des riches ait repris sa marche, grâce au retour des généreux dividendes distribués par les entreprises dont ils sont parfois actionnaires et aux réformes fiscales voulues par Emmanuel Macron, adoptées dès 2017. La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la seule fortune immobilière et, surtout, la réduction de la taxation des produits financiers désormais soumis au prélèvement forfaitaire unique, bien plus favorable que le barème de l'impôt sur le revenu, ne bénéficient qu'aux « super-riches ».

Selon l'étude de l'Institut des politiques publiques sur l'impact redistributif de ces mesures, parue en novembre 2021, 5 % des plus pauvres n'en ont, en effet, rien retiré ; le milieu de l'échelle des revenus, soit environ 1 800 euros mensuels, y a gagné 200 euros par an ; les 30 % les plus riches, 500 euros ; et les 1 %, 3 500 euros.

L'écart entre riches et pauvres se mesure aussi par celui de leurs patrimoines, miroir grossissant des inégalités puisqu'il traduit, pour les premiers, le cumul des gains acquis par épargne et héritage, pour les seconds, l'insécurité de ne rien posséder ou presque. L'Observatoire des inégalités fixe donc son « seuil de fortune » à 490 000 euros par ménage, trois fois le patrimoine médian (163 000 euros). Il concerne 4,5 millions de ménages soit 15,5 % de la population.

Le patrimoine (brut, sans déduire les dettes) des plus riches a, là encore, plus que doublé, entre 1998 et 2010, pour les 10 % les plus fortunés, passant de 552 700 euros à 1,243 million d'euros, inflation

déduite, pour se stabiliser, en 2018, à 1,28 million d'euros. La classe des plus fortunés est toujours aussi hétérogène, le patrimoine moyen des 1 % les plus riches atteignant, lui, 4,3 millions d'euros, soit 86 300 euros de plus qu'en 2010.

De telles fortunes sont évidemment acquises par l'épargne et, de plus en plus souvent, par héritage. Selon les travaux de l'économiste Thomas Piketty (Le capital au XXIe siècle, Seuil, 2013), deux tiers du patrimoine de l'ensemble des ménages proviennent de l'héritage, une proportion qui avait fondu de moitié entre la seconde guerre mondiale et les années 1970 avant de repartir à la hausse, depuis.

« *Les Français connaissent mal les règles de taxation des successions, bien moins lourdes que ce qu'ils croient*, remarque Louis Maurin. *Et cette ignorance alimente leur opposition majoritaire à toute hausse des droits de succession.* » Certes, 54 % des ménages de plus de 60 ans ont, au cours de leur vie, reçu un héritage, mais son montant est, dans les deux tiers des cas, inférieur à 30 000 euros et dans 87 % des cas inférieur à 100 000 euros, et il échappe donc à toute taxation. Or, si l'on additionne tous les moyens légaux de faire échapper son legs à l'impôt, un couple avec deux enfants peut leur transmettre intégralement 1,228 million d'euros.

Chaque parent peut, en effet, donner 100 000 euros, par période de quinze ans, à chaque enfant (soit, dans cet exemple, un total de 400 000 euros) ; toute succession bénéficie de 100 000 euros d'abattement par parent et par enfant (400 000 euros) ; les sommes épargnées sur un contrat d'assurance-vie sont, à condition de les avoir conservées huit ans et de les verser avant l'âge de 70 ans, exonérées d'impôt à concurrence de 150 000 euros par enfant (300 000 euros) ; enfin, les autres dons familiaux en argent sont exonérés jusqu'à 32 000 euros par enfant et par parent (128 000 euros). Mais moins de 4 % des ménages détiennent une telle fortune, et l'Observatoire des inégalités réclame donc que soient revues ces règles qui, selon lui, ne jouent pas leur rôle redistributeur.[4]

L'obtention de la norme ISO 20121 pour le Mondial au Qatar interroge sur les organismes de certification

Elle n'a pas encore commencé mais la Coupe du Monde de football est déjà championne toutes catégories de "green" et "social" washing. Organisé au Qatar en novembre prochain, l'événement sportif international de la Fifa vient d'obtenir la certification "ISO 20121". Cette distinction internationale récompense les "*systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle*". L'objectif de cette norme est d'"*intégrer les principes du développement durable dans son ensemble (environnemental, social/sociétal et économique)*", précise encore le certificateur.

Nasser Al Khater, PDG de Qatar 2022, s'est ainsi félicité de voir ses pratiques et son engagement "*reconnus par un organisme indépendant (…). J'espère que les futurs organisateurs de tournois nous considéreront comme un modèle pour organiser un méga-événement*", ajoute ce dernier. Même satisfecit de José Retana, responsable développement durable de l'événement, qui se réjouit qu'une entité tierce valide ses pratiques *"d'un événement inclusif, vert et axé sur l'héritage*". Accessibilité aux

[4] Observatoire des inégalités : le France compte 4,5 millions de « riches » - pour en savoir plus :
- https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-riches-en-France-pour-que-la-connaissance-progresse
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/06/01/la-france-compte-4-5-millions-de-riches-selon-l-observatoire-des-inegalites_6128545_3224.html

"fans handicapés", réduction des déchets, politique d'achat durable... les organisateurs ont souligné leurs efforts alors que la Fifa et le Qatar affirment que l'édition 2022 sera « *neutre en carbone* ».

Mais ces gestes apparents masquent une réalité moins reluisante. Plusieurs enquêtes ont en effet alerté sur les nombreuses infractions aux droits humains les plus élémentaires sur les chantiers de construction des stades au Qatar. Au total, 6 500 travailleurs migrants seraient décédés sur ces chantiers depuis 2010, selon une enquête du "Guardian". « *Les causes de la mort de milliers de travailleurs migrants sont dissimulées par le Qatar »,* souligne de son côté Amnesty international qui évoque près de 70 % de décès inexpliqués.

Par ailleurs, contrairement aux annonces des organisateurs qui affirment que la Coupe du monde est inclusive, une enquête publiée par trois médias scandinaves révèle que les couples homosexuels sont refusés par plusieurs hôtels recommandés par la Fifa.

Des experts indépendants mettent ainsi en cause la crédibilité de la norme ISO 20121 qui "*a intérêt à revoir sa méthodologie*", indique ainsi Gilles Dufrasne, à la tête de l'ONG belge Carbon Market Watch qui publie le rapport : "Mauvais tacle : Carton jaune pour la FIFA 2022 sur sa déclaration de neutralité carbone pour la Coupe du monde". L'association qui passe les marchés carbone à la loupe pour lutter contre le greenwashing démonte aussi les belles paroles de la Fifa sur la neutralité carbone. « *La communication de la Fifa est abusive et mensongère. Ils sous-estiment les émissions globales des constructions des stades »*, indique ainsi Gilles Dufrasne, alors que sur les huit stades construits pour l'évènement, sept l'ont été spécifiquement pour la compétition. D'autant que ces derniers seront climatisés durant la compétition.

Pour tenir ses engagements, le Qatar annonce également se tourner vers la compensation carbone. Ce mécanisme permet de "compenser" les émissions d'un projet émetteur de CO_2 par l'achat de crédits carbone volontaires censés financer des projets qui séquestrent ou évitent des émissions. Mais « les *crédits carbone de la Fifa sont de très mauvaise qualité »*, précise Gilles Dufrasne. « *Les crédits achetés sont adossés à des projets de construction d'éoliennes en Turquie qui auraient probablement vu le jour sans ces crédits carbone. La nuance est importante car le but des crédits carbone est de financer des projets qui n'auraient pas existé sans eux et non de s'ajouter à un financement déjà bouclé* », explique-t-il. D'autant que pour certifier les projets, la Coupe du monde 2022 a créé son propre programme, le Global Carbon Council. Une instance ni « *crédible* », ni « *indépendante* » dénonce Carbon Market Watch.[5]

[5] L'obtention de la norme ISO 20121 pour le Mondial au Qatar interroge sur les organismes de certification – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/la-coupe-du-monde-de-foot-certifiee-iso-20121-la-polemique-enfle-150879.html
- https://ecolosport.fr/blog/2022/06/22/norme-iso-20121-carton-vert-offensive-greenwashing-coupe-du-monde-2022-qatar/
- https://www.fifa.com/social-impact/sustainability/news/qatar-2022-becomes-first-fifa-world-cup-tm-to-achieve-international
- https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2022/05/Poor-tackling_-Yellow-card-for-2022-FIFA.pdf

L’ESS en mouvement

UNE MINISTRE DE L’ESS & DE LA VIE ASSOCIATIVE RATTACHEE A MATIGNON 28

L’AVISE RENOUVELLE SA GOUVERNANCE ET CELEBRE 20 ANS D’ACTIONS AU SERVICE DE L’ESS 30

ENERCOOP INTERPELLE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT AVEC TROIS PROPOSITIONS FORTES 31

Une Ministre de l’ESS & de la Vie associative rattachée à Matignon

Lundi 4 juillet, lors de l’annonce de la composition gouvernement Borne 2, a été nommée Madame Marlène Schiappa comme secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative rattachée à la Première Ministre Madame Elisabeth Borne.

Lors du précédent quinquennat d’Emmanuel Macron, Madame Schiappa était un des visages des membres du gouvernement issus de la société civile, où elle occupait le poste de secrétaire d’Etat chargée de l’égalité entre les femmes et les hommes. Très présente dans les médias, elle avait notamment été à l’origine en 2019 du Grenelle sur les violences conjugales pour lutter contre les féminicides.

A l’été 2020, après le remplacement d’Edouard Philippe par Jean Castex à Matignon, Madame Schiappa avait été nommée ministre déléguée à la citoyenneté auprès du ministre de l’intérieur, Gérald Darmanin. Elle y a notamment été chargée des questions d’asile et d’intégration des étrangers pendant deux ans.

Sa nomination met en lumière les enjeux de visibilité, les défis du secteur de l’ESS et de la Vie associative, et son rattachement transversal à Matignon fait consensus. Focus sur des réactions du secteur.

Jérôme Saddier, président d’ESS France, estime sur Twitter que « *Son rattachement auprès de la Première ministre reconnaît le caractère transversal de l’ESS.* (…) ». Et précise que « *Les acquis du passage de l’ESS à Bercy ne doivent pas être perdus : nous sommes des acteurs économiques. L’Etat doit soutenir notre développement au même titre que les autres. La transition écologique est aussi notre affaire, par l’engagement innovant d’acteurs de terrain.* »

Dans les félicitations républicaines d'ESS France adressées à Marlène Schiappa pour sa nomination, s’exprime un satisfecit : *"La nomination d’une membre de l’exécutif ayant la responsabilité des organisations et entreprises de l’ESS était un souhait unanime de l’ensemble des représentants des associations, mutuelles, fondations, coopérations et sociétés commerciales de l’ESS. Nous nous réjouissons donc que cette demande ait été entendue et concrétisée par votre désignation auprès de la Première Ministre".*

Pour Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, **«** *Marlène Schiappa est une personnalité connue, elle peut contribuer à donner de la visibilité à nos sujets.* » Elle a un avis plus réservé sur une loi qu’elle avait contribué à faire adopter dans ses précédentes fonctions ministérielles (la loi adoptée en 2021 contre le séparatisme, qui a notamment institué le contrat d’engagement républicain). Les associations et les fondations doivent souscrire à ce texte, sous peine de se voir retirer des subventions publiques. **«** *Le Mouvement associatif est totalement contre* (le contrat d’engagement républicain rendu obligatoire en 2021 dans le cadre de la loi contre le séparatisme). *Je suis en capacité, lorsque je la rencontrerai, de lui présenter de façon concrète les effets de bord de cette loi* », explique Claire Thoury.

Le satisfecit est clair sur le rattachement de l'ESS et de la Vie associative à la Première Ministre : « *la dimension interministérielle est très précieuse, cela permettra de faire vivre le secteur* », estime Claire Thoury qui se réjouit également de la présence spécifique de la vie associative dans l'architecture gouvernementale, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Dans son communiqué , l'UDES exprime une vision plutôt positive de cette nomination :

"La nomination de Madame Schiappa en tant que ministre chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative, est accueillie favorablement par l'UDES, à la lumière du parcours engagé de la ministre, à la fois contre les discriminations et pour la citoyenneté, deux sujets qui tiennent à cœur aux employeurs de l'ESS.

L'UDES considère également comme un signe positif, le fait que ce ministère de l'ESS et de la Vie associative soit rattaché directement à la Première ministre, au cœur des priorités et de la feuille de route du nouveau gouvernement".

Le 6 juillet dernier, la Ministre a effectué sa première visite officielle à l'Assemblée générale des 20 ans du RTES, réseau des collectivités territoriales. A cette occasion, la Ministre a fait part de sa volonté de co-construire avec les acteur.rice.s de l'ESS et le RTES sa feuille de route. Le RTES, par la voix de sa présidente Mahel Coppey, a pu notamment témoigner à la secrétaire d'État, de sa capacité à porter des propositions pour renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques.

Mahel Coppey a salué la création d'un Secrétariat d'Etat à l'ESS et à la Vie associative, rattaché à la Première Ministre, signe encourageant de la reconnaissance de la transversalité de l'ESS. Le RTES restera particulièrement attentif à l'existence d'interlocuteurs au sein de l'administration centrale et en région, et à la mobilisation de financements en faveur de l'ESS, à hauteur de la place de l'ESS dans le PIB, et des missions d'intérêt général que les acteurs de l'ESS remplissent.

Ces préoccupations sur le plan économique sont partagés au sein du secteur, car Madame Schiappa parvient à ce poste à une période charnière pour l'ESS et les associations, en France comme dans le monde, au moment où commence à se dessiner une reconnaissance internationale en la matière (plan européen pour l'économie sociale, discussions à l'OIT et à l'ONU sur la reconnaissance de l'économie sociale ..).[6]

[6] Article « Une Ministre pour l'ESS et la Vie associative rattachée à Matignon », d'après :

- https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/07/04/marlene-schiappa-est-nommee-secretaire-d-etat-chargee-de-l-economie-sociale-et-solidaire-et-de-la-vie-associative_6133261_823448.html
- https://www.carenews.com/carenews-info/news/marlene-schiappa-a-l-economie-sociale-et-solidaire-pourquoi-elle
- https://www.ess-france.org/ess-france-adresse-ses-felicitations-republicaines-a-elisabeth-borne-et-formule-le-voeu-que-la
- https://www.udes.fr/actualites/ludes-salue-larrivee-dune-ministre-en-charge-de-less-reaffirme-capacite-employeurs-de
- https://www.rtes.fr/assemblee-generale-du-rtes-20-ans-d-actions-et-perspectives-pour-l-ess

L’Avise renouvelle sa gouvernance et célèbre 20 ans d’actions au service de l’ESS

Réunie en Assemblée générale jeudi 23 juin, l’Avise, agence pour développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l’innovation sociale a renouvelé pour 3 ans le mandat de son président Jérôme Saddier, ainsi que celui de son bureau et de son Conseil d’Orientation Stratégique. Par la même occasion, l’Avise a célébré ses 20 ans.

Nouvelle gouvernance 2022 (source : Avise)

L’Assemblée générale de l’Avise a procédé jeudi 23 juin 2022 à l’élection de son Bureau et de son Conseil d’Orientation Stratégique. Ce Conseil, **présidé par Jérôme Saddier**, également président d’ESS France et du Crédit Coopératif, se compose désormais de 37 membres. Parmi eux, **10 nouveaux membres** qui renforcent l’ancrage territorial de l’instance et son lien avec les différentes missions de l’Avise.

Cette Assemblée générale était aussi l’occasion de fêter **les 20 ans de l’Avise** et de rendre hommage à ses deux présidents d’honneur, Hugues Sibille et Claude Alphandéry. Depuis sa création par Hugues Sibille en 2002, l’Avise a construit une expertise originale au service du projet de l’ESS, qualifiée par Hugues Sibille de « patrimoine du savoir-faire ». Elle a démontré la valeur ajoutée de son positionnement d’agence d’ingénierie au niveau national et est devenue un acteur-clé de l’innovation sociale et de l’accompagnement dans l’ESS, au travers des programmes et projets menés avec son écosystème de « partenaires d’actions », souligné par Jérôme Saddier.

L’Avise vient de publier un rapport d’activité **« édition spéciale 20 ans ».** Dans un format magazine, alternant des témoignages et des tribunes, il rend hommage aux partenaires et aux bénéficiaires de l'agence. [7]

[7] Article d’après :
https://www.avise.org/actualites/lavise-renouvelle-sa-gouvernance-et-celebre-20-ans-dactions-au-service-de-less

Enercoop interpelle le nouveau gouvernement avec trois propositions fortes

Dans le contexte de guerre en Ukraine, de hausse des prix de l'énergie et de débat autour de l'autonomie énergétique, Enercoop, fournisseur d'électricité alternatif 100% renouvelable, formule trois propositions pour le quinquennat à venir à destination de l'exécutif et des députés nouvellement élus :

1) Le développement des énergies renouvelables pour la transition énergétique et pour l'emploi local. Face à un cadre légal qui tend encore à restreindre les opportunités de développement des énergies renouvelables.

- En renforçant les mesures de soutien aux projets citoyens par des dispositifs de soutien économique dédiés, permettant leur développement en France et des mesures de simplification administrative.
- En garantissant une traçabilité de l'énergie pour proposer des offres d'énergie vertes et locales en mettant fin au système d'enchères des garanties d'origine des parcs sous soutien public et en permettant aux producteurs d'exercer un droit de préemption sur les garanties d'origine émises par leur(s) parc(s).

2) Doter les projets coopératifs d'énergie renouvelable des outils financiers nécessaires à leur changement d'échelle. Les acteurs de l'énergie citoyenne ont besoin de mobiliser des fonds importants pour développer des projets dits « PPA » caractérisés par des contrats d'achat d'énergie long terme basés sur le coût de production et décorrélés du marché. Or, dans un marché dominé par des industriels qui ne poursuivent pas les mêmes intérêts environnementaux et sociétaux, les ressources allouées aux projets locaux citoyens sont insuffisantes.

- Mettre en place des dispositifs de soutien à l'émergence des PPA en France avec un fonds garanti par l'État permettant de couvrir les producteurs signataires des PPA contre le risque de défaillance des acheteurs, et un mécanisme de complément de rémunération conditionnel.
- Permettre aux collectivités de contribuer à l'essor des PPA : en leur permettant d'investir en compte courant d'associés (CCA) dans des projets de production locaux PPA et en leur permettant d'être acheteur de long terme.

3) Mettre en place des politiques ambitieuses de sobriété et d'efficacité énergétique, vecteurs de lutte contre la précarité énergétique.

- Intégrer les enjeux de sobriété énergétique aux différents travaux de planification énergétique et engager un travail de sensibilisation à ces enjeux afin de tendre vers une sobriété voulue et non imposée.
- Mettre en place un bouclier énergétique pour lutter contre la précarité énergétique reposant sur trois piliers :

- Calibrer les aides à la rénovation énergétique de manière à atteindre en priorité le niveau BBC (bâtiment basse consommation), afin de prémunir durablement les ménages des futures hausses des prix des énergies
- Instaurer un chèque énergie revalorisé à hauteur de 700 euros pour les 3,5 millions de ménages qui sont les plus en difficulté
- Mettre en place un service minimum de l’électricité (SME), porté par les fournisseurs d’énergie et soutenu financièrement par l’État, afin de mettre fin aux coupures d’électricité en cas d’impayés.[8]

[8] Enercoop interpelle le nouveau gouvernement avec trois propositions fortes – pour en savoir plus :
- https://www.enercoop.fr/blog/actualites/nationale/propositions-enercoop-elections-nationales-2022
- *https://www.pv-magazine.fr/2022/06/02/enercoop-interpelle-le-nouvel-executif-avec-trois-propositions-fortes/*

RSE et engagement des entreprises

50 ANS DE L'ENTREPRISE ENGAGEE SCIENCE & NATURE 34

BAROMETRE DES DIRECTIONS DE L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 35

50 ans de l'entreprise engagée Science & Nature

Le 8 et 9 juillet, l'entreprise familiale Science & Nature a célébré ses 50 ans à son siège de Nueil-les-Aubiers, commune de l'agglomération du bocage bressuirais. Elle a également remis les prix de sa Fondation à des porteurs de projets reconnectant l'Homme à la Nature en régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. A cette occasion, Le RAMEAU a mis en perspective son engagement territorial et celui de sa Fondation.

Ce regard est issu d'un compagnonnage depuis 2010, qui s'est notamment traduit par :

- Le **regard externe** / l'accompagnement du RAMEAU sur la démarche RSE & l'ancrage territorial de l'entreprise,
- Les **échanges collectifs** entre dirigeants d'entreprises, via le Cercle « RSE & Partenariat », accueilli en juillet 2018 à Nueil-les-Aubiers et à Bressuire
- La **reconnaissance** de Bressuire comme « territoire de confiance » en octobre 2018 à l'Assemblée Nationale
- L'écoute active, le **partage d'informations**, dans les réflexions en amont de la création de la Fondation
- La **valorisation,** en 2018, des pratiques de RSE et d'innovation sociétale de l'entreprise, dans le guide MEDEF national « Engagement territorial de l'entreprise », puis, en mots et en vidéos, de « bonnes nouvelles du territoire de Bressuire » à l'automne 2021.

Dans ses pratiques de mécénat et de RSE, la Fondation et l'entreprise Science & Nature démontrent que les partenariats sociétaux incarnent l'intérêt général au plus près des réalités de terrain (cf. fiche-Repère « Dynamiques d'engagement des entreprises », Observatoire des partenariats) :

- **En régions**, la Fondation Science & Nature soutient par le mécénat des associations proches des conseillères de l'entreprise, présentes dans toute la France.
- **Localement**, c'est surtout dans la commune de Nueil-les-Aubiers et à l'échelle de l'agglomération du bocage de Bressuire, que l'entreprise agit avec les acteurs du territoire, et au service de son territoire.

Depuis 15 ans, nous observons les pratiques des organisations dans les alliances d'intérêt général. Et nous avons été inspirés par plusieurs actions de l'entreprise, au service de l'attractivité du territoire :

- Le **festival Odyssée Nature**, qui rapproche une diversité d'acteurs du territoire, engagés pour l'environnement et la biodiversité,
- Le **tourisme industriel**, avec l'animation de visites de découvertes par des salariés ambassadeurs pour des groupes de visiteurs,
- L'engagement pour la **crèche inter-entreprises** de l'association « les petits chênes ».

L'ETI Science & Nature, **au-delà du bio**, au-delà d'être une **entreprise à mission**, démontre, dans son engagement territorial, sa contribution au développement de son territoire, au sein d'un écosystème d'acteurs : les élus, les agents, les entreprises, les associations, les institutions et les citoyens.

Pour en savoir plus :

- Découvrez le témoignage du RAMEAU pour les 50 ans de Science & Nature

Baromètre des directions de l'engagement des entreprises

C'est une étude inédite qui a été publié par Carenews et KPMG le 7 juillet, le baromètre des directions de l'engagement de grandes entreprises. Il en ressort deux éléments marquants : les directrices et directeurs de ces entités ont des profils variés, et expérimentés.[9]

Les directeurs de l'engagement ont un point commun : l'expérience. C'est l'un des enseignements du **baromètre des directions de l'engagement réalisé par Carenews et KPMG,** réalisé auprès de 53 entreprises, notamment du CAC40 ou du SBF 120.

Il dresse notamment le portrait des directrices et directeurs de l'engagement. Premier constat : il s'agit de personnes expérimentées puisqu'ils ont en moyenne 25 années d'expérience professionnelle. Ils sont même 69 % à avoir plus de 11 ans d'expérience.

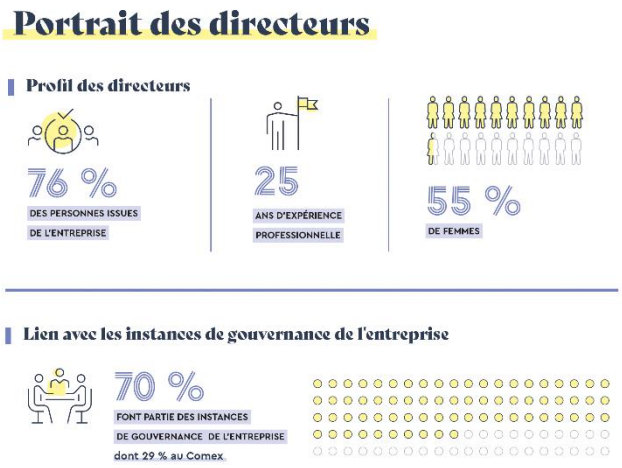

Par ailleurs, 76 % étaient déjà dans l'entreprise avant leur prise de poste. Ils ont donc globalement **une bonne connaissance de l'entreprise et de son fonctionnement.** Ce poste nécessite en effet une connaissance des métiers, des rouages, et des femmes et hommes qui composent l'entreprise.

Autre donnée qui vient corroborer cette analyse, le positionnement stratégique : 70 % des directrices et directeurs participent aux organes de direction dont 30 % au COMEX. Le sujet de **l'engagement est donc pleinement intégré à la stratégie globale de l'entreprise** et à ses plus hautes sphères de direction.

Selon le baromètre, **le poste est plutôt paritaire** : il est exercé à 56 % par des femmes. On observe une parité plus importante que pour les postes liés au mécénat très souvent exercés par des femmes.

Enfin, le baromètre se penche **sur le métier de provenance des directrices et directeurs de l'engagement.** On observe une variété des profils : aucune voie royale ne se dégage. Un certain nombre vient des fonctions support (RH et communication), **une partie vient de la RSE et de développement durable** : près de trois sur dix. Enfin, près d'un sur quatre vient du cœur du business. À noter que très peu, 3,2 %, des directeurs de l'engagement viennent du mécénat.

[9] D'après l'article : https://www.carenews.com/carenews-pro/news/directeurs-de-l-engagement-des-profils-varies-mais-experimentes

Transformation digitale

COMMENT ASSURER LA RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES ? 37

L'HEBERGEMENT DE RETRAIT DE COLIS, UNE ACTIVITE ANNEXE POUR LES COMMERÇANTS..38

LA BLOCKCHAIN N'EST PAS NECESSAIREMENT ANTI-ECOLOGIQUE 38

Comment assurer la résilience des infrastructures numériques ?

Depuis plusieurs années, les infrastructures numériques irriguent nos quotidiens et sont chaque jour un peu plus indispensables. La crise sanitaire et les confinements successifs ont révélé, si cela était encore nécessaire, le caractère essentiel des réseaux de communications électroniques dans la poursuite de la vie de la Nation. Malgré la soudaineté des évènements et les difficultés rencontrées, les communications n'ont jamais été interrompues.

Essentielle pour assurer notre souveraineté numérique, la résilience des réseaux n'est pourtant pas évidente et constitue un défi pour la filière et les pouvoirs publics. Plusieurs exemples récents, qu'ils s'agissent d'aléas climatiques ou de sabotages, sont venus le rappeler avec force.

Découvrez l'étude menée sur ce sujet par InfraNum et la Banque des Territoires et intitulée « **Infrastructures numériques : essentielles c'est une évidence, résilientes c'est une exigence** » ! Nourrie d'entretiens avec des acteurs de l'ensemble de la filière et des pouvoirs publics, cette première étude d'ampleur sur le sujet présente les principaux risques identifiés et propose plusieurs pistes d'action. Elle a été publiée le 22 juin 2022, afin de "*sensibiliser à la prise en compte du caractère essentiel des infrastructures numériques et mobiliser l'écosystème afin de rendre celles-ci résilientes*". Plus concrètement, elle entend "*faire un état des lieux sur les risques et pistes d'action possibles*".

Partant du principe que dans les prochaines années, la transformation numérique des territoires va se poursuivre avec "*le déploiement de la 5G, l'essor de l'IoT, de la dématérialisation de certains services publics, le développement* [...] *de la télémédecine*", l'étude questionne "*la permanence des réseaux, et leur capacité à surmonter les différents aléas*". Cela constitue "*un vrai défi pour la filière et les pouvoirs publics qu'il ne faut pas repousser car la question n'est pas de savoir si un événement majeur risque d'arriver mais quand*", a expliqué Philippe Le Grand, président d'InfraNum lors de la conférence de presse du 22 juin.[10]

Cette étude qualitative est basée sur la méthode Ebios 2010 qui consiste en une série de scénarios de menace et d'appréciation du risque de chacun en fonction de sa gravité et de sa vraisemblance. Cinq ont été identifiés en face desquels des préconisations ont été émises :

- Actes de maveillance et incidents sur les infrastructures
- Fragilité des infrastructures aériennes
- Non-conformités et malfaçons
- Décommissionnement du cuivre (risque majeur sur les infrastructures optiques)
- Capacité à faire face aux crises

Pour aller plus loin : téléchargez l'étude - Étude-résilience-numérique.pdf (infranum.fr)

[10] *Article « Comment assurer la résilience des infrastructures numériques ? », d'après :*
- *https://infranum.fr/etude-infrastructures-numer/*
- Comment, face à des risques multiples, assurer la résilience des infrastructures numériques ? (banquedesterritoires.fr)

L'hébergement de retrait de colis, une activité annexe pour les commerçants

En partenariat avec André Letowski

Les demandes pour devenir point de retrait sont nombreuses ; à Paris intra-muros, il en existe déjà plus de 1.000.

Ce service rétribué permet un flux continu de visiteurs avec un pic d'activité vers 19 heures à la sortie des bureaux, qui bien souvent achètent en sus ce que propose la boutique.

Un commerçant témoigne d'une hausse de 40% de son chiffre d'affaires, avec chaque colis réceptionné (entre 30 centimes et 1,50 euro, selon la taille et l'origine du carton) et l'acquisition d'une nouvelle clientèle pour le magasin ("près d'une personne sur trois achète un petit quelque chose après avoir récupéré son colis"). Cette pratique est confirmée par la Fevad, qui estime à 30% le nombre de particuliers venus chercher un paquet et qui se convertissent ainsi en clients.

Pour devenir point relais, la priorité est donnée à la localisation, qui doit être pratique et à proximité des transports mais aussi aux horaires d'ouverture, et à l'espace de stockage disponible pour faire face à la demande » ; il est primordial d'éviter de mettre en péril l'activité principale.

Autre pratique issue du commerce en ligne : les consignes automatiques.
Disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ces « lockers » permettent à l'internaute de récupérer son colis où il veut quand il veut. Un système qui vient de plus en plus compléter celui des points de retrait installés chez les petits commerçants ; le client vient chercher son colis en moyenne au bout de 1,8 jour.[11]

La blockchain n'est pas nécessairement anti-écologique

Au-delà de l'achat de terminaux et de la consommation de flux de données, les experts pointent de plus en plus du doigt les blockchains utilisées pour les transactions en crypto-monnaies. En effet, Bitcoin, la plus connue d'entre elles, est extrêmement énergivore et sa consommation énergétique équivalente à celle d'un pays comme l'Argentine.

Pourtant, toutes les blockchains ne sont pas à mettre dans le même panier. Si certaines utilisent une quantité astronomique d'énergie, à des fins essentiellement spéculatives, d'autres blockchains sont infiniment moins énergivores, et leurs finalités beaucoup plus vertueuses.

Il existe deux principales familles de moteurs de Blockchain permettant de valider et de sécuriser les transactions : celle de la "Proof of Work" (ou PoW), aujourd'hui utilisée par le Bitcoin et l'Ethereum, et la "Proof of Stake" (ou PoS).

La première famille (celle de la Proof of Work) fait appel à des "mineurs" pour valider les transactions. Elle est plus facile à mettre en œuvre, moins coûteuse mais est extrêmement énergivore. Chaque

[11] *Source : https://letowski.fr/lhebergement-du-retrait-de-colis-une-activite-annexe-pour-des-commercants/*
"Livraison : les points de retraits de colis séduisent les commerçants ", Les Echos Entrerpreurs du 2/06/2022

validation d'une transaction consomme environ 700 kilowatts-heure (kWh). En effectuant trois transactions en Bitcoin, un utilisateur dépense l'équivalent de sa consommation annuelle d'électricité (environ 2200 kWh).

En outre, le mineur ayant le plus de puissance - et donc consommant le plus d'énergie - sera le plus rapide à valider l'équation et recevra une récompense. Selon les données du Cambridge Bitcoin Electricity Network, la consommation électrique globale du Bitcoin serait de l'ordre de 125 térawatts-heure (TWh), soit plus que des pays comme la Belgique ou la Finlande au cours d'une année.

La seconde technologie, dite de "Proof of Stake" (PoS), fonctionne selon un mécanisme de preuve d'enjeu. Concrètement, elle est basée sur l'utilisation active de son capital pour sécuriser et valider les transactions. Plus complexe à utiliser, elle est infiniment moins énergivore puisqu'elle consomme, selon les blockchains, entre 0,03 et 10 Wh par transaction (soit l'équivalent d'une recherche sur le Web via Google).

Ce sont généralement les crypto-monnaies et leur volatilité qui retiennent l'attention du public et des médias. Pourtant, la technologie qu'elles utilisent, la blockchain, est vouée à bien d'autres usages que la spéculation. En tout premier lieu, elle permet de transmettre et d'enregistrer de l'information dans un registre infalsifiable et partagé de façon publique ou privée.

Grâce à cette traçabilité, ses applications et cas d'usages sont - ou seront bientôt utilisés - dans de nombreux secteurs : juridique pour la certification de documents ou de preuves, sociaux pour vérifier une identité numérique, ou que les dons à des associations sont bien versés au bon bénéficiaire, ou encore industriels pour authentifier ou identifier des objets trouvés, de valeur, transférer une propriété dans le cas d'une vente de seconde main, etc.

La blockchain apporte aux échanges de la confiance. Elle garantit la véracité des informations liées à un objet physique ou numérique, à une action ou à une personne. Elle est déjà utilisée pour, par exemple, prouver la provenance de certains produits alimentaires et leur sourçage équitable, pour identifier des objets retrouvés, ou partager des recherches scientifiques à travers le monde et accélérer le progrès tout en enregistrant les contributions de chacun.

Affirmer que la blockchain a un impact négatif pour la planète sans différencier leur consommation d'énergie équivaudrait à dire qu'un voyage a le même impact environnemental quel que soit le moyen de transport. La blockchain est un choix technologique et n'est pertinent qu'en fonction de l'usage qui en est fait. Est-il indispensable de miner pour spéculer sur la valeur d'une monnaie digitale ? Peut-elle permettre d'accélérer la recherche médicale ?[12]

Bien utilisée, la blockchain peut avoir de multiples utilités sociétales ou environnementales. Il ne tient qu'à ses utilisateurs de s'engager et de soutenir des projets qui allient faible consommation énergétique et fort impact sociétal. Et pour ce faire, commencer par comprendre le fonctionnement de cette technologie et les conséquences de son utilisation. Il conviendra ensuite de faire le bon choix quant à l'usage qui en est fait.

[12] La blockchain n'est pas nécessairement anti-écologique – pour en savoir plus :

https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/blockchain-ne-rime-pas-toujours-avec-desastre-ecologique-922892.html

Mutations du travail & des compétences

De nouveaux modèles pour les aidants 41

Les compétences environnementales de plus en plus prisées des recruteurs 44

Ministres et Hauts-fonctionnaires en France vont être formés aux enjeux écologiques 45

Objectif Transitions 2025 : accompagner les employeurs ESS vers leur transition écologique 46

De nouveaux modèles pour les aidants

Le cycle de webinaires « Cap 2030 vers de nouveaux modèles » propose en 2022 une vision prospective de la diversité des chemins pour réussir l'Agenda 2030 des ODD. Focus sur les enseignements partagés sur les aidants le 16 juin dernier. Cette thématique correspond à un enjeu sociétal majeur, tant pour les personnes que pour les entreprises.

Après la transformation digitale, la transition énergétique, l'emploi et la santé, la 6ème escale avait pour thème : « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers les nouveaux modèles des aidants ! ». Elle a réuni l'association Interfacia, le Groupe VYV, l'Orse et le groupe de protection sociale Malakoff Humanis.

Des enjeux systémiques

L'exposé des motifs a mis en perspective les défis des aidants. Le domaine des aidants met en valeur l'innovation associative et valorise l'articulation des complémentarités. Les travaux de recherche empirique ont investigué et capitalisé ce sujet depuis 2007, au travers de recherches-actions menées avec l'AFM, l'Association Française des Aidants, Reunica, AG2R La Mondiale, Generali, GPMA et Révélateurs de Richesses Immatérielles. En 2017, le livre blanc de l'innovation associative, en a partagé des clés de lecture, comme la nécessaire articulation entre innovation sociale et innovation technologique. Au-delà de la compréhension du modèle de chaque organisation (entreprise, association …), l'approche écosystémique analyse « l'alchimie » des interactions entre tous.

Parmi les 3 leviers des modèles socio-économiques – les richesses humaines, les financements et les alliances – les aidants nous invitent en priorité à mettre les richesses humaines et les fragilités au centre des questions socio-économiques … au plus près des réalités de terrain.

Une vision croisée des solutions au travers de 4 points cardinaux

Besoins des salariés en situation d'aidance, nouvelles réponses pour appréhender la diversité des situations, enjeux pour les entreprises d'un management de l'aidance anticipé, alliances innovantes au plan national et territorial : le dialogue a illustré à la fois la capacité d'innovation de chacun des acteurs et la diversité des profils de l'écosystème des aidants.

Gabrielle GUEYE, Fondatrice de l'association Interfacia, a éclairé un enjeu d'écoute des besoins des personnes : ***Comment articuler les besoins des salariés aidants et de leur écosystème employeur ?*** Pour Interfacia, les aidants deviennent fragiles avec le temps ou si leur situation n'est pas prise en compte. Parmi les besoins clés des aidants figurent, en priorité, prendre soin du proche aidé, puis la simplification administrative, s'octroyer des temps de répit, et pouvoir mener une vie socio-professionnelle. Le management de l'aidance consiste à intégrer la situation des salariés aidants et des autres collaborateurs de l'écosystème de l'entreprise concernés.

Selon le baromètre « Aider et Travailler », publié en 2020 par Interfacia et ses partenaires, 50% des collègues et des managers travaillant avec un aidant sont impactés par l'aidance. Et 50% des aidants, qui aident leur conjoint ou leur enfant, peuvent entrer dans la logique de la double aidance avec l'avancée en âge de leurs parents. Une expérimentation menée à la Réunion, pour le groupe de protection sociale CRC et le Crédit Agricole, a confirmé la présence de 20% de salariés aidants, en moyenne, dans une cinquantaine d'entreprises mobilisées en période de Covid à ce sujet.

Thierry WEISHAUPT, Chargé d'affaires publiques au Groupe VYV, 1er Groupe de santé en France et second en Europe, a présenté l'enjeu de nouvelles réponses à construire : ***Comment développer de nouveaux services adaptés aux besoins ?*** Le Groupe VYV rassemble des mutuelles de santé, des établissements sanitaires et médico-sociaux et des logements sociaux.

Des réponses sont construites selon 4 axes majeurs de services : financier, avec le complément de rémunération à l'allocation journalière des aidants, versé par des mutuelles ; santé, avec la prévention (cf. outil d'accompagnement ICOPE de l'OMS[13] et des places réservées aux aidants en établissements médicalisés) ; social, pour éviter l'isolement et adapter le collectif (entreprise, voisinage …) et les compétences, à valoriser et avec des formations aidants et aidés à mener en entreprise.

Le Groupe VYV a une approche de parcours, pour adapter l'offre d'accompagnement à l'étape de l'aidance, avec des solutions en partie technologiques, comme la téléassistance et l'assistance. Les nouvelles perspectives s'ouvrent à une articulation avec son écosystème, familial ou économique, en particulier.

Lydie RECORBET, Chargée de missions Engagement social & sociétal à l'Orse, a développé l'enjeu des entreprises : ***Quels sont les enjeux et les bonnes pratiques pour les entreprises ?*** Depuis 2014, l'Orse, en partenariat avec l'UNAF, sensibilise les entreprises au sujet des aidants via des publications mises à jour et a rendu en février 2022 un avis sur les salariés aidants à la plateforme nationale RSE de France Stratégies, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale sur les aidants.

Ce sujet complexe nous confronte à un enjeu démographique majeur : nous serons tous aidants, au cours de notre vie et de notre carrière professionnelle. Il nécessite d'être traité à la fois sur le plan humain, législatif (loi handicap et grand âge) et administratif. La loi sur le don de congés entre collègues du 9 mai 2014, étendue à la fonction publique et au grand âge, peut faire l'objet d'un don individuel ou collectif, à l'initiative de l'entreprise.

---

[13] Icope est un programme de l'OMS de prévention de la perte d'autonomie. Il vise à prévenir l'entrée en dépendance de 15 millions de personne dans le monde, dont 150 000 en France, grâce à des parcours de soins intégrés reposant sur une démarche de prévention structurée. En France, une expérimentation nationale de ce programme est mise en œuvre de 2022 à 2024. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale « Vieillir en bonne santé ».

Ce sujet des salariés aidants constitue un outil de dialogue social dans l'entreprise. Elle peut activer des leviers en mobilisant son écosystème public, associatif et privé. Les accords de branches professionnels obligent à négocier sur les salariés aidants, mais sont peu utilisés en pratique.

Isabelle BLAEVOET, Directrice innovations sociales du groupe de protection sociale Malakoff Humanis, a témoigné sur l'enjeu des alliances innovantes : ***Comment les alliances font-elles émerger de nouvelles solutions, au plus près des réalités de terrain ?*** Malakoff Humanis assure une couverture d'assurance santé-prévoyance, et de retraite complémentaire, sur délégation de l'AGIRC-ARRCO. Ce groupe paritaire et mutualiste dispose d'un budget de 160 millions d'euros en action sociale pour accompagner des personnes fragiles. L'action sociale a 2 métiers : l'accompagnement des personnes et l'innovation sociale, au travers d'expérimentations et de partenariats, pour faire émerger des solutions, du territoire au national.

Avec l'appui de son réseau de référents ancrage territorial, la direction de l'innovation sociale met en place des alliances, de natures et d'enjeux différents, avec une diversité de structures. Ces alliances peuvent inspirer, avec l'apport de compétences et de savoir-faire pour répondre à des besoins identifiés, comme la coopération avec « Les talents d'Alphonse » pour créer des communautés de pairs aidants. Des alliances peuvent aussi s'intégrer dans des parcours, avec des opérateurs nationaux, comme Unis-Cité et Les Petits Frères des Pauvres pour fluidifier des parcours, en faisant émerger un référentiel national de plateforme de répit et les solutions locales de répit.

Ces alliances peuvent être multi-partites, avec un département, l'ARS ou un établissement. Elles peuvent être modélisées pour essaimer les solutions et les dupliquer ailleurs. L'incubation concerne des projets portés par des associations et des entreprises, et va s'ouvrir à des projets communs entre Malakoff Humanis et son partenaire. Sur le plan des compétences des aidants, le groupe a le projet de mettre en place une VAE pour reconnaître les compétences des aidants, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille.

Passons de l'Action aux Interactions pour inventer des modèles socio-économiques solides à horizon 2030 !

La mise en débat prospective a souligné 4 leviers majeurs pour accélérer le déploiement de solutions des aidants adaptées aux défis actuels :

- **Valoriser** les **apports concrets de l'aidance**,
- Avoir une **approche systémique de l'aidance en RH** / gestion de carrière,
- Développer une **vision positive de l'aidance**, pour mieux détecter les aidants en entreprise,
- Développer **un cadre facilitateur des alliances d'intérêt général** sur les territoires (cf. proposition de loi sur ce sujet déposée le 9 février 2021**)**

Pour bénéficier de la richesse de ces échanges, nous vous invitons à consulter en replay le webinaire « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers les nouveaux modèles des aidants ! »

Retrouvez l'ensemble des ressources de ce programme sur la page dédiée.

Les compétences environnementales de plus en plus prisées des recruteurs

"*Au cours de la prochaine décennie, des millions de nouveaux emplois devraient être créés à l'échelle mondiale pour répondre aux nouvelles politiques climatiques et aux nouveaux engagements en la matière*", selon Ryan Roslansky, PDG de LinkedIn. Le responsable du réseau social affirme que les "compétences vertes" sont et seront très recherchées par les entreprises. Il précise en effet que ces savoirs nouveaux seront utiles pour exercer les métiers directement liés à l'environnement mais aussi pour des fonctions existantes qui ne "*sont pas traditionnellement considérés comme vertes*", comme le poste de gestionnaire de flotte, analyste de données ou encore personnel de santé.

Parmi les compétences très recherchées figurent celle de savoir gérer des écosystèmes, prévenir la pollution ou encore mettre en place des politiques environnementales. Par ailleurs, des compétences en matière de recyclage, de conseil en sécurité et santé au travail, sur le climat et en énergie solaire se retrouvent également parmi celles dont la croissance a été la plus élevée entre 2016 et 2020, indique l'étude de LinkedIn sur les "compétences vertes".

Figure : évolution des métiers par types entre 2016 et 2021

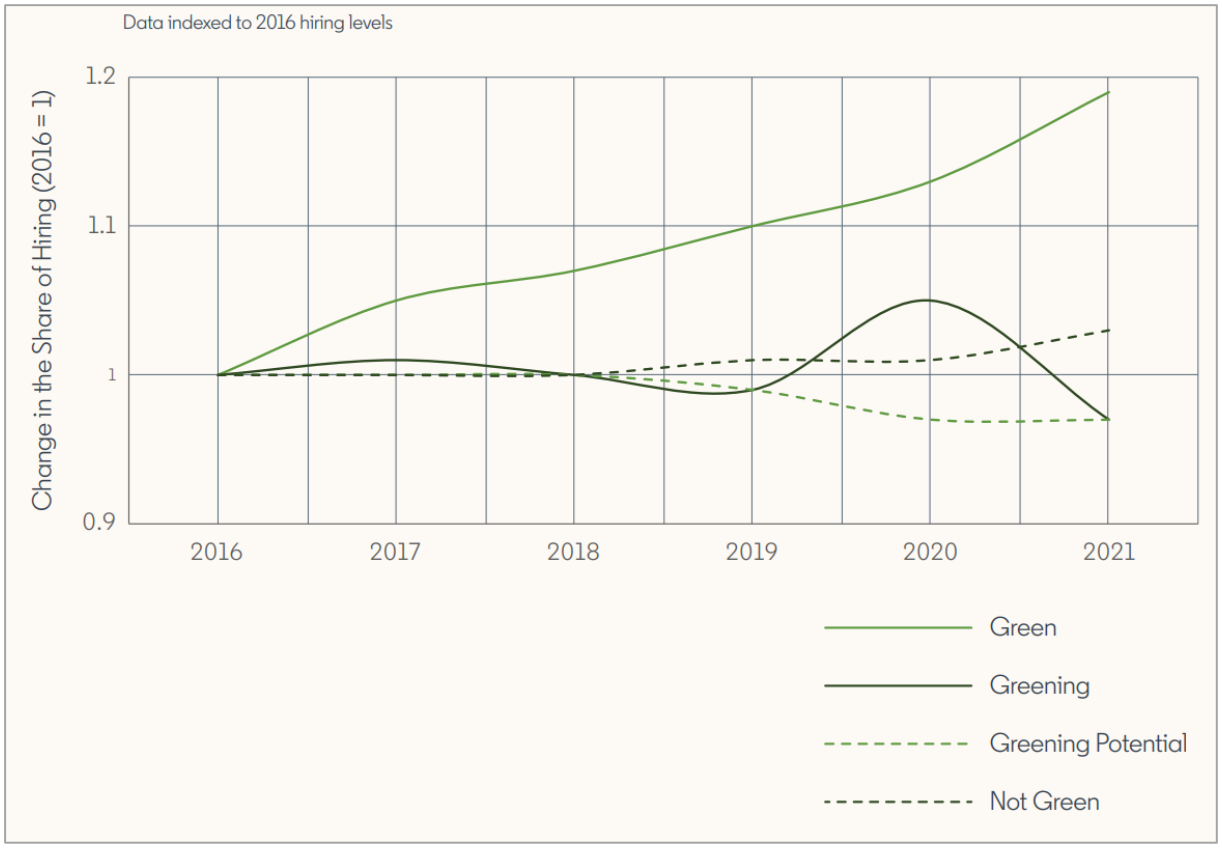

Source : LinkedIn.

Parmi les secteurs les plus demandeurs de ces compétences figure l'industrie manufacturière, suivi des services aux entreprises, de l'éducation, des logiciels et services informatiques et de la fonction

publique. Au total, les postes qui nécessitent au moins une compétence verte ont représenté 53,5% des recrutements effectués en France en 2021, souligne la plateforme.

"*Au-delà des emplois, nous devons surtout prendre en considération les compétences qu'ils mettent en jeu : les compétences vertes. C'est par là que passera le vrai changement*", souligne Fabienne Arata, responsable chez LinkedIn France. "*Les enjeux climatiques nécessiteront plus de transformations des métiers existants que de création de nouveaux*", enchérit l'Observatoire des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'événement, dans une étude prévisionnelle à l'horizon 2025 sur les métiers de l'ingénierie dans la lutte contre le changement climatique.

Concernant les emplois verts, leur part dans les recrutements a augmenté de près de 60% depuis 2016, avec une nette accélération depuis 2019 (+30%). Sans surprise, le métier vert les plus recherché est celui de responsable durabilité avec une hausse de 21% du nombre de recherches entre 2016 et 2021, puis le poste de manager hygiène, sécurité et environnement (+17%) et de superviseur hygiène, sécurité et environnement (+17%). Résultat de cette situation, "*la demande de talents verts dépassera bientôt l'offre*", note l'étude de LinkedIn. Le réseau social souligne en effet que l'an passé près de 10% des offres d'emploi répertoriaient au moins une compétence verte dans les profils recherchés or la part de talents verts n'a, dans le même temps, augmenté que de 6% sur cette période.

Les formations font en effet défaut. "*Les écoles et les universités commencent à peine à proposer des filières RSE : Les jeunes diplômés arrivent sur ce marché en pleine demande mais sans réelle expérience sur le secteur et pour lesquels ils ont encore trop peu de recul*", souligne par exemple Maxime Dupont, Manager Conseil & RSE chez Bartle. Pour contourner cet obstacle, certaines entreprises proposent elles-mêmes des formations ciblées. C'est le cas d'Axa qui, en tant qu'assureur, est aux premières loges pour constater les dégâts provoqués par le changement climatique. Le groupe a ainsi lancé Axa Climate, une activité consacrée à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique et, depuis avril 2021, la Climate School. Cette formation externe en ligne est dédiée aux enjeux environnementaux et cible les salariés d'entreprises de tous les secteurs.[14]

Ministres et Hauts-fonctionnaires en France vont être formés aux enjeux écologiques

Un communiqué portant sur la remise du rapport du Haut conseil pour le climat, la Première ministre en charge de la planification écologique Élisabeth Borne a annoncé que « *les équipes ministérielles seront formées aux évolutions des problématiques environnementales et à leur intégration dans l'élaboration des politiques publiques* ». Le but étant « *d'engager l'ensemble du Gouvernement dans la planification écologique dans tous domaines de l'État* ». Un « *grand plan de formation des fonctionnaires* » sera également mis en place, écrit la Première ministre.

[14] Les compétences environnementales de plus en plus prisées des recruteurs – pour en savoir plus :
- https://economicgraph.linkedin.com/content/dam/me/economicgraph/en-us/global-green-skills-report/global-green-skills-report-pdf/li-green-economy-report-2022.pdf
- https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/face-au-changement-radical-de-l-economie-les-competences-vertes-ont-la-cote-150884.html

En mai dernier, avant la formation de l'actuel gouvernement, une vingtaine de personnalités, dont le réalisateur Cyril Dion, le psychologue Boris Cyrulnik, l'activiste Camille Étienne, ou encore la sociologue Dominique Meda, avait appelé les ministres à suivre une formation de 20 heures sur les enjeux écologiques afin que leurs décisions ne puissent plus ignorer les faits scientifiques concernant le changement climatique et la perte de biodiversité. À l'initiative de Flora Ghebali, entrepreneure et auteure de "Ma génération va changer le monde", cet appel vise à pouvoir reproduire ce qui a fonctionné pour la Convention citoyenne pour le climat. Les 150 Français tirés au sort avaient eux-mêmes suivi une telle formation et s'étaient finalement accordés sur des mesures écologiques particulièrement ambitieuses.

Depuis la parution de cette pétition, le cabinet de l'éphémère Ministre de la Transition écologique Amélie de Montchalin et celui de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guerini sont chargés de plancher sur cette future formation aux enjeux de la transition écologique. Pour l'instant, à part cette annonce succincte, sur le fond des formations, rien de concret n'a été communiqué. Au total, ce sont 25 000 cadres de la fonction publique qui devraient être concernés.

Si le collectif étudiant Pour un réveil écologique, signataire de la pétition, se réjouit de cette nouvelle, il compte bien faire pencher la balance vers une formation ambitieuse. Le 20 juin dernier, pendant les trois premiers jours de leur mandat, les députés ont eux aussi pu être formés au climat et à la biodiversité, à l'initiative d'un collectif de scientifiques et du Réveil écologique.[15]

Objectif Transitions 2025 : accompagner les employeurs ESS vers leur transition écologique

L'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire) vient de lancer avant l'été son projet Objectif Transitions 2025, destiné à accompagner les employeurs de l'ESS vers leur transition écologique, selon les objectifs déterminés par l'Etat, et en les dépassant pour anticiper les prochaines réformes encore plus écologiques.

Ce projet, qui sera mené de 2022 à 2025, s'adresse aux employeurs de l'ESS, à savoir, les présidents et membres bénévoles de bureau de structures associatives, coopératives, mutualistes, ainsi que les dirigeants salariés et les cadres supérieurs. L'objectif est de les aider à améliorer leurs pratiques en les accompagnant à l'analyse de leurs impacts et en les outillant pour pérenniser des pratiques plus vertueuses en lien avec la transition écologique.

Les textes d'orientation phares de cette transition écologique seront la **COP21, la loi Climat et Résilience et les préconisations de la stratégie nationale bas carbone**. Sur fond de ces législations, le projet suivra trois objectifs spécifiques :

- **Améliorer l'offre de formation professionnelle dans l'ESS** notamment dans les domaines relatifs à la transition écologique,

[15] Ministres et Hauts-fonctionnaires en France vont être formés aux enjeux écologiques – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/les-ministres-et-haut-fonctionnaires-vont-etre-formes-aux-enjeux-ecologiques-150892.html
- https://www.lejdd.fr/Politique/jancovici-cyrulnik-dion-ludosky-17-personnalites-appellent-les-ministres-a-se-former-a-lecologie-4110040

- **Outiller les employeurs de l'ESS pour évaluer leur impact** social et environnemental,
- **Renforcer la capacité des structures de l'ESS à adapter leurs modèles** économiques à la transition écologique.

Le projet sera mis en place dans six régions françaises : Hauts-de-France, Île-de-France, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et la Réunion.

Sur son site internet, L'UDES a mis en place une page dédiée à ce programme, pour se tenir au courant du contenu de chaque volet, du calendrier, des publications, des formations etc.[16]

[16] Article « Objectif Transitions 2025 : accompagner les employeurs ESS vers leur transition écologique ». D'après :
- https://www.avise.org/actualites/ludes-lance-le-projet-objectif-transitions-2025
- https://www.udes.fr/actualites/lancement-projet-objectif-transitions-2025-employeurs-de-less-acteurs-de-transition

Territoires innovants

Démarche et label « villages et villes citoyen(nes) » 49

La Fondation territoriale de Loire-Atlantique joue collectif contre les inégalités 52

Rencontres régionales du mécénat à Nantes - S'engager pour le territoire.....53

La Cour Suprême américaine limite le pouvoir du gouvernement fédéral pour réguler les émissions de gaz à effet de serre.....54

Accès à l'énergie en Afrique : la crise du COVID a ralenti les progrès.....55

Démarche et label « villages et villes citoyen(nes) »

En partenariat avec :

Le 17 juin, à Bourges, l'association nationale Empreintes Citoyennes présidée par Julien Goupil a remis, pour la première fois, son label Villages et Villes Citoyen(ne)s à 26 communes issues d'un appel à participation, lancé en février dernier, auquel ont répondu 117 candidats. Cérémonie pleine d'émotion pour les participants.

Placé sous le haut patronage de la Présidence de la république depuis le 11 mars 2020, le label Villages et Villes Citoyen(ne)s est le résultat d'une consultation nationale et d'une expérimentation distinguée par le Prix de la démocratie. C'est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration pour les villes qui mènent des démarches citoyennes. Le travail dans ce domaine répond à plusieurs objectifs identifiés :

- Animer le sens de la république et la démocratie représentative
- Rappeler le sens du commun, du collectif de l'intérêt général
- Inviter chaque acteur (habitant, association, entreprise…) à trouver son rôle et sa place
- Développer le lien et les coopérations entre les acteurs, les territoires et les politiques publiques

L'association s'engage depuis 2014 à encourager la participation, l'implication et l'engagement des citoyens et dynamiser la culture de la citoyenneté. La citoyenneté ouvre à la notion de communs, d'intérêt général. C'est un tremplin qui élève la conscience vers la considération. En ce sens, c'est un prérequis pour relever les défis de notre société.

Alors c'est quoi un village citoyen, une ville citoyenne ?

C'est une commune qui œuvre en faveur de la participation, de l'implication et de l'engagement des citoyens pour dynamiser la culture et l'action citoyennes.

7 piliers d'engagement d'un Village ou d'une Ville Citoyen(ne) ont été identifiés :

- **Compréhensible** : Clarifier les fonctionnements et compétences des territoires et élus,
- **Transparent** : Renforcer la confiance à l'égard des décisions territoriales et des élus,
- **Collaboratif** : Construire une culture et une pratique de la participation,
- **Solidaire** : Animer et soutenir les convivialités et solidarités,
- **Valorisant** : Encourager et valoriser les initiatives citoyennes,
- **Inclusif** : Accompagner la capacité de toutes et tous à être acteur,
- **Engagé** : Relever les défis de la ville avec les citoyens.

Ces 7 piliers sont déclinés en 21 grands enjeux et 63 objectifs. C'est l'ensemble de ces dispositions et les actions qui en découlent qui ont été analysés par le Comité Ethique de l'association Empreintes Citoyennes pour décider de l'attribution du label.

L'encouragement à la citoyenneté est une démarche positive, fédératrice et créatrice de valeurs communes et d'enthousiasme.

La citoyenneté n'est pas « une identité parmi d'autres », mais bien un statut qui :

- Libère l'individu de ses appartenances sociales, culturelles, religieuses…,
- Permet à l'individu de s'exprimer en faveur de l'intérêt général
- Contribue à établir une communauté transversale et ouverte,
- Concerne et implique le citoyen dans la vie de la cité (participation, bénévolat, solidarité…)
- Favorise les relations et interactions entre les parties prenantes et les acteurs du territoire

En somme, la culture citoyenne se développe à l'échelle des communes, espaces naturels du citoyen. C'est à l'échelle de la rue, du quartier, du village, de la ville que la citoyenneté se révèle, se pratique.

Nous comptons en France quelques 35.000 communes qui dessinent autant d'espaces de proximité, de liens sociaux… L'émancipation citoyenne est une compétence et une responsabilité locale qu'il faut attribuer aux communes.

Le comité éthique

Le comité éthique est composé de 15 membres (qui ont un mandat de deux ans) répartis dans 7 collèges, soit 2 membres par collèges, représentant la pluralité d'acteurs des territoires :

- Elus locaux
- Etat – Préfecture
- Agents territoriaux
- Habitants, Citoyens
- Associations
- Entreprises
- Universitaires

Les membres du comité éthique, sous la présidence de Patrick Norynberg, vice-président de l'association sont : Maurice Andriamihaja, Guy Boffard, Philippe Bolo, Alain Bouquin, Henri Cabanel, Jean-Pascal Derumier, Jocelyne Faucheux, Pascal Goursaud, Emmanuel Grieu, Etienne Guitard, Joséphine Quertier, Joachim Reynard, Jean-Luc Rotureau et Myriam Sénécal.

La carte des 26 communes labellisées

Médaille de la Citoyenneté

L'association Empreintes Citoyennes a décerné le 13 juillet la médaille de la Citoyenneté aux membres du Comité d'éthique.

A travers la réussite de cette première labellisation, l'association Empreintes Citoyennes a illustré son concept innovant de Villages et Villes Citoyen(ne)s, fabriques de citoyenneté. L'enthousiasme vécu par les labellisés augure un développement des démarches de mise en participation citoyenne des communes, en France et même à l'étranger, soucieuses de s'approprier un outil de valorisation pour imaginer des réponses innovantes et collaboratives à leurs multiples défis sociétaux. A suivre, donc.

Maurice Andriamihaja, *Président de ICDD – Innovation Citoyenne et Développement Durable* -

www.icdd.fr

Plus de détails : https://empreintes-citoyennes.fr/demarche-villages-villes-citoyennes/

La Fondation territoriale de Loire-Atlantique joue collectif contre les inégalités

Après 18 mois de préfiguration, cette Fondation a été lancée le 4 juillet dernier à la CCI de Nantes avec ses 10 co-fondateurs publics. Elle veut rapprocher les petites entreprises et les associations locales, pour répondre, via le mécénat, à des inégalités sociale, sociétale et environnementale.

Après le lancement de la Fondation des Territoires le 14 juin dernier, et la publication du carnet de recherche « Fondations & Territoires : de l'état des lieux à l'action collective ! », le 3ème acte de la mobilisation collective territoriale de cet été est la création de la Fondation Territoriale de Loire-Atlantique.

Impulsée avec brio par Fanny LEPOIVRE, citoyenne engagée, la démarche de préfiguration a été très riche d'enseignements. Le Fonds ODD 17 et Le RAMEAU sont fiers d'en avoir été les partenaires afin de donner le temps aux co-fondateurs mobilisés de définir leur Projet commun. Depuis le 4 juillet, il est formalisé : **Unique par sa capacité à mobiliser des acteurs aux enjeux très différents, la Fondation Territoriale de Loire-Atlantique est le maillon manquant entre les différents acteurs pour apporter des réponses et donner des moyens aux artisans/TPE/PME/ETI comme aux petites et moyennes associations de relocaliser la philanthropie en circuits-courts !**

Fondée autour de 34 partenaires dont dix membres fondateurs du privé et du public, la Fondation Territoriale de Loire-Atlantique veut être un accélérateur du mécénat au service des inégalités sociétale, sociale, environnementale, au travers de 3 missions principales : la mise en place d'un Point Ressources et Infos Mécénat (PRIM 44), le lancement d'Appels à Initiatives sur des thématiques prioritaires au territoire, et la réalisation d'expérimentations. *« A ce niveau de coopération, c'est une première en France. C'est une alliance de multi parties prenantes, impulsée par une initiative privée, qui n'existe pas ailleurs »,* se réjouit Fanny LEPOIVRE, fondatrice et déléguée générale de la Fondation Territoriale de Loire-Atlantique. Le communiqué de presse diffusé lors de son lancement en donne les éclairages selon les différents fondateurs, représentant des collectivités, des entreprises et des associations.

Selon Charles-Benoît HEIDSIECK : *« L'intérêt général, c'est la capacité à dépasser l'entre-soi pour agir entre tous. Facile à dire, difficile à faire ! C'est pourquoi les Territoires sont plus que jamais structurants dans le contexte de mutation que nous connaissons. Ils incarnent l'intérêt général « à portée de main ». Chacun peut ainsi vivre l'expérience de l'Agir ensemble. C'est ce que portent les projets de la fondation territoriale de Loire-Atlantique (FT 44). Il était à ce titre important de soutenir l'émergence de la FT44 grâce au Fonds ODD 17. Après 18 mois de compagnonnage, Le RAMEAU est convaincu que la dynamique de co-construction engagée sera féconde pour le Territoire, pour les co-fondateurs ainsi que pour tous ceux qui souhaiteront s'y associer. Longue vie à la Fondation ! »*[17]

[17] Article « La Fondation territoriale de Loire-Atlantique joue collectif contre les inégalités », d'après :
- https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/loire-atlantique/loire-atlantique-la-fondation-territoriale-veut-utiliser-le-mecenat-pour-reduire-les-inegalites-92cf7194-fb8f-11ec-aa76-377ec44ae1a3

Rencontres régionales du mécénat à Nantes - S'engager pour le territoire

Plus de 250 personnes, représentant entreprises, associations et collectivités territoriales, ont participé à la 3ème édition des rencontres régionales du mécénat, intitulées **« S'engager pour le territoire** », qui ont eu lieu au Médiacampus de Nantes le 28 juin. Cet évènement gratuit, organisé par le Pôle mécénat des Pays de la Loire a bénéficié du soutien de son partenaire stratégique, le ministère de la Culture - DRAC, comme de la Région et de la ville de Nantes.

La présence sur place de près de 60 intervenants, a permis au travers des ateliers experts, des retours d'expérience et de formats participatifs - serious game, speed meeting, forum ouvert - la mise en situation, la mise en relation et la professionnalisation des acteurs du mécénat sur la région des Pays de la Loire dans un contexte d'incertitude mais aussi d'opportunité.

La prise de conscience par les entreprises de jouer collectif et la volonté de s'engager sur leur territoire via le soutien aux différents domaines de l'intérêt général ont donné une nouvelle dimension, plus stratégique, au dispositif du mécénat qui s'articule avec les nouvelles modalités et stratégies d'engagement (RSE, marque employeur, co-construction et alliances stratégiques).

En ouverture, sont intervenus Stéphane MARTINEZ, correspondant régional mécénat de la CCI, fondateur de la 1ére Fondation créé par des PME en 2007 – le Fonds Mécènes & Loire –, Léa MORGANT, cheffe de la mission Mécénat et financements innovants au Ministère de la Culture, et Le RAMEAU. Les échanges ont confirmé la pertinence de l'intuition de Robert FOHR, fondateur de la mission Mécénat au Ministère de la Culture, d'associer des correspondants mécénat au sein des antennes de la CCI, des métiers du chiffre et des avocats, pour favoriser une culture et des pratiques partagées du mécénat, animées par des Pôles régionaux de mécénat, comme en témoigne le besoin de redéploiement actuel de pôles régionaux, soutenu par le Fonds ODD 17, en régions Grand Est, PACA et Nouvelle Aquitaine.

Le président-fondateur du RAMEAU a rappelé la nécessité actuelle de sortir de l'entre-soi pour dialoguer et agir entre tous, ce qui caractérise le mécénat, une envie de s'engager ensemble au service de l'intérêt général, en tenant compte de la diversité des acteurs, notamment des organisations (89% d'associations sans salariés, 97% des communes de moins de 20 000 habitants et 96% d'entreprises de moins de 20 salariés). Il a rendu un vibrant hommage au pionnier André SOBCZAK, co-fondateur de la 1ére plateforme territoriale RSE de Nantes Métropole dès 2008 (récit à redécouvrir ici), qui a favorisé le développement des pratiques de RSE auprès d'organisations de toute taille.

- https://www.latribune.fr/regions/pays-de-la-loire/la-fondation-territoriale-de-loire-atlantique-veut-relocaliser-la-philanthropie-en-circuit-court-925422.html
- https://www.rtes.fr/la-fondation-territoriale-de-loire-atlantique-est-officiellement-lancee-par-ses-10-fondateurs
- https://www.lerameau.fr/longue-vie-a-la-nouvelle-fondation-territoriale-de-loire-atlantique/

Le RAMEAU est également intervenu au sujet du mécénat collectif et de la co-construction, en animant une conférence avec l'incubateur d'engagement collectif d'Admical, et en modérant le retour d'expérience d'une fondation territoriale mature – le Fonds Mécènes & Loire et d'une autre en émergence, la Fondation Territoriale Atlantique.[18]

La Cour Suprême américaine limite le pouvoir du gouvernement fédéral pour réguler les émissions de gaz à effet de serre

La plus haute juridiction américaine a signé un véritable coup d'arrêt à la politique environnementale de Joe Biden. Elle a fortement réduit la capacité de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) à réguler les émissions de carbone des usines.

« Le *plafonnement des émissions de dioxyde de carbone à un niveau qui forcera la sortie du charbon au niveau national, pour la production d'électricité, peut être une solution sensée à la crise actuelle,* a écrit le juge en chef John Roberts, dans sa décision. *Mais il n'est pas plausible que le Congrès ait donné à l'EPA le pouvoir d'adopter de telles réglementations de sa propre initiative*. »

La Cour suprême contredit ainsi sa propre décision de 2007, quand elle avait jugé que l'EPA était compétente pour réguler les émissions de gaz responsables du réchauffement climatique. Mais depuis, sa composition a changé et trois juges conservateurs ont été nommés par Donald Trump, cimentant la majorité républicaine (6 voix contre 3).

« *Aujourd'hui, la Cour dépouille l'Agence de protection de l'environnement du pouvoir que le Congrès lui a donné pour répondre au défi environnemental le plus pressant de notre temps* », a répondu Elena Kagan, l'une des trois juges à s'être opposée à la décision de la Cour suprême.

Un porte-parole de la Maison-Blanche a, lui, dénoncé une « *nouvelle décision dévastatrice de la Cour qui vise à ramener notre pays en arrière* ». Il a précisé que Joe Biden « *n'hésitera pas à utiliser les pouvoirs que lui confère la loi pour protéger la santé publique et s'attaquer à la crise du changement climatique* ».

Avec ce jugement, il sera très difficile aux Etats-Unis de tenir l'objectif ambitieux fixé par Joe Biden, à savoir de produire son électricité majoritairement par des énergies propres en 2035 et d'être complètement neutre en carbone à l'horizon 2050. L'Agence de protection de l'environnement devait en effet mettre en œuvre ce programme et s'assurer que les entreprises respectaient les limitations d'émission de carbone. Il va falloir que l'administration fédérale révise ses plans : avec ce jugement, ce serait en effet aux Etats de décider. Et les plus gros pollueurs, comme les Etats miniers ou pétroliers, pourraient n'imposer aucune restriction à leurs entreprises.

Le dossier avait pour origine le « Clean Power Plan » de Barack Obama, adopté en 2015, pour réduire drastiquement les émissions de carbone et qui devait avoir pour bras armé l'EPA. Le plan avait d'abord été bloqué, avant de subir de sérieuses restrictions sous Donald Trump. Un tribunal fédéral avait ensuite invalidé cette version et 19 Etats républicains menés par la Virginie-Occidentale, ainsi que

[18] Article « Rencontres régionales du mécénat à Nantes – S'engager pour le territoire », d'après :
- https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Vos-actualites/Plus-de-250-participants-aux-rencontres-regionales-du-mecenat-Pays-de-la-Loire
- https://www.paysdelaloire-mecenat.fr/actualites/rencontres-regionales-du-mecenat-3
- https://www.lerameau.fr/odd-17-en-direct-des-territoires/

l'industrie minière, avaient demandé à la Cour suprême d'intervenir et de préciser le rôle de l'agence. Ce qu'elle a donc fait… avant même que l'administration Biden ne dévoile précisément ses intentions.

La session de la Cour suprême qui s'achève ces jours-ci, aura été particulièrement chargée et résonne comme un défi pour Joe Biden et les démocrates. Les juges ont, tour à tour, réintroduit le port d'armes en dehors du domicile dans l'Etat de New York, révoqué le droit à l'avortement au niveau fédéral, restreint le pouvoir des communautés amérindiennes et décidé de se saisir d'un cas qui pourrait permettre aux autorités locales de passer des lois encore plus restrictives pour le droit de vote.

En revanche, jeudi, ils ont autorisé l'administration Biden, à une courte majorité, à mettre fin à une mesure de son prédécesseur, qui renvoyait au Mexique les migrants en situation irrégulière dans l'attente de leur jugement. La juge Ketanji Brown Jackson, nommée par Joe Biden, a pour sa part prêté serment jeudi, mais cela ne modifie pas les équilibres et les conservateurs restent toujours largement majoritaires à la Cour.[19]

Accès à l'énergie en Afrique : la crise du COVID a ralenti les progrès

La crise provoquée par le Covid-19 a empiré les problèmes énergétiques de l'Afrique, qui était déjà largement la partie la moins électrifiée du globe. Le contexte sanitaire ayant ralenti, depuis 2020, les investissements, le nombre d'Africains dépourvus d'électricité en 2021 a augmenté de 4 % par rapport à 2019.

L'absence de raccordement au réseau complique la vie d'environ 600 millions de personnes sur ce continent, principalement dans les pays subsahariens (et notamment en République démocratique du Congo, en Ethiopie, au Nigeria, en Tanzanie et en Ouganda). Soit près de la moitié de la population africaine (43 %), rappelle l'Agence internationale de l'énergie (AIE), dans son panorama publié lundi 20 juin, l'*Africa Energy Outlook*, dont la précédente édition date d'il y a trois ans.

Du fait de la conjoncture, ce recul pourrait se prolonger. *« Pour la première fois depuis 2014, le nombre d'Africains n'ayant pas accès à l'électricité a augmenté en 2020 et en 2021, et je n'exclus pas que 2022 soit une autre mauvaise année »*, dit au *Monde* Fatih Birol, directeur exécutif de l'AIE. Ces derniers mois, les prix de l'énergie ont passé la surmultipliée, différents facteurs ayant agité les marchés. D'abord, une forte demande mondiale, sous l'effet de la reprise de l'activité économique. Ensuite, l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, fin février. Cette succession de crises se répercute en Afrique, où elles *« aggravent les difficultés financières des services publics, augmentant les risques de panne et de rationnement »*, souligne le rapport.

En outre, selon le décompte de 2021, près de 970 millions d'Africains ont dû cuisiner avec des modes de cuisson polluants. Par exemple, par la combustion de biomasse solide dans des fourneaux : bois de chauffage, charbon de bois, déchets agricoles. Améliorer ces conditions matérielles réduirait de façon substantielle les morts causées par cette pollution. Libérer le temps dévolu jusqu'à présent à la *« collecte de combustible »* permettrait aussi de le consacrer à d'autres activités, notamment *« pour des millions de femmes »*, lit-on aussi dans le document.

[19] La Cour Suprême américaine limite le pouvoir du gouvernement fédéral pour réguler les émissions de gaz à effet de serre – pour en savoir plus :

- https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/climat-la-cour-supreme-americaine-limite-les-pouvoirs-de-letat-federal-1732558

A l'horizon 2030, l'AIE estime encore possible d'atteindre l'objectif mondial de l'Organisation des Nations unies, formulé dès 2015. En l'occurrence, *« garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »*. Pour *« les objectifs énergétiques et climatiques »* du continent, l'*Africa Energy Outlook* préconise d'importants investissements publics et privés : en moyenne, jusqu'à 190 milliards de dollars (181 milliards d'euros) par an entre 2026 et 2030. Presque le double comparé aux années allant de 2016 à 2020.

Ces projections comprennent notamment la mise en place de connexions électriques et de réseaux de distribution, dont le coût serait de l'ordre de 22 milliards de dollars en moyenne par année entre 2022 et 2030. Dans ce laps de temps, installer de nouveaux fourneaux pour une meilleure cuisson nécessiterait environ 2,5 milliards de dollars par an. Au cumul, ces deux éléments essentiels au développement de l'Afrique équivaudraient au *« coût d'un seul grand investissement dans un terminal de gaz naturel liquéfié »*, comme il s'en construit déjà de par le monde.

Figure : taux d'électrification et nombre de personnes additionnelles dépourvues d'accès à l'électricité (2019-2021)

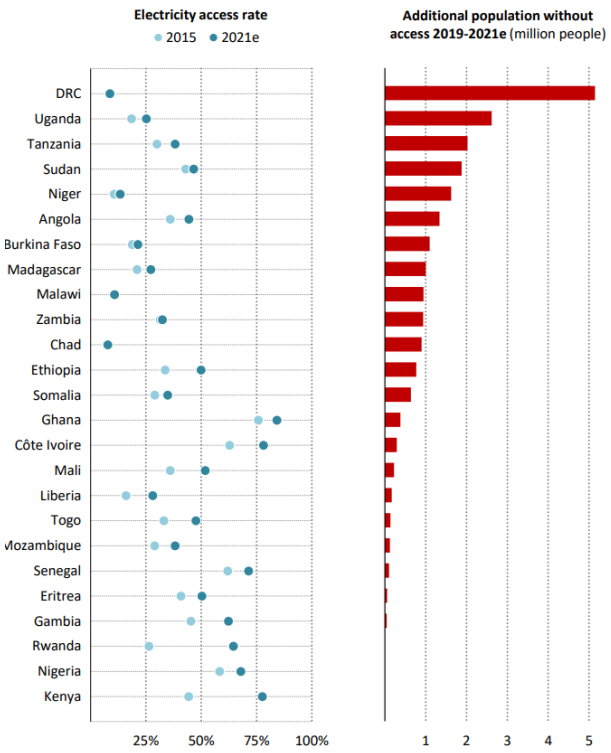

Source : AIE.

Encore faudra-t-il que les banques multilatérales de développement jouent leur rôle. *« Il s'agit d'une priorité absolue »*, affirme M. Birol, appelant à l'augmentation de ces flux. En 2019, sur quelque 80 milliards de dollars mobilisés vers les pays du Sud, contre le réchauffement climatique, les pays du Nord en ont destiné un peu plus d'un quart à l'Afrique : seulement 7 % pour la transition énergétique, et 21 % pour d'autres volets.

L'AIE voit deux *« piliers essentiels »* dans son scénario. D'une part, la quête d'efficacité énergétique, c'est-à-dire l'obtention d'un même service avec moins d'énergie. A l'horizon 2030, il s'agirait d'économiser ainsi 230 térawattheures, soit un peu moins d'un tiers de l'actuelle demande électrique. D'autre part, un déploiement massif des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, géothermie) pour se passer de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon), y compris pour la production électrique. *« Aucun autre continent n'a un tel potentiel pour l'électricité solaire*, rappelle M. Birol, *mais l'Afrique concentre seulement 1 % de capacité aujourd'hui installée dans le monde. Moins, par exemple, que celle d'un pays comme les Pays-Bas. »*

Née pour défendre, en 1974, les intérêts des consommateurs occidentaux après le premier choc pétrolier, l'AIE dépend de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Sise à Paris, elle ne compte toujours pas de pays africain parmi ses trente et un membres, bien que l'Afrique du Sud, l'Egypte et le Maroc aient le statut de membre associé.

La consommation énergétique de l'Afrique – presque 20 % de la population mondiale, rappelle l'AIE – a pesé pour moins de 3 % du dioxyde de carbone jamais émis dans le monde depuis 1890. Or, le réchauffement de la planète frappe *« de manière disproportionnée »* le continent, d'abord par *« une aggravation de la sécheresse, de la famine, des inondations et des vagues de chaleur ».* D'où l'urgence répétée, insiste l'étude, de placer l'Afrique *« au centre de la conversation internationale sur l'énergie et le climat de cette année ».* La COP27, prochaine conférence des Nations unies sur les changements climatiques, se tiendra en novembre, à Charm el-Cheikh (Egypte).[20]

[20] Accès à l'énergie en Afrique : la crise du COVID a ralenti les progrès – pour en savoir plus :
- https://iea.blob.core.windows.net/assets/6fa5a6c0-ca73-4a7f-a243-fb5e83ecfb94/AfricaEnergyOutlook2022.pdf
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/06/20/la-crise-due-au-covid-19-a-augmente-le-nombre-d-habitants-depourvus-d-electricite-en-afrique_6131172_3212.html

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

DANS UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE TENDU, LES PAYS MEMBRES DU G7 CREENT UN « CLUB CLIMAT » 59

ETUDE OCDE : POUR UNE ACTION COORDONNEE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE..... 60

CLIMAT : SEUL UN DIXIEME DES ENGAGEMENTS MONDIAUX ONT ETE ATTEINTS..... 61

CLIMAT : PRES DE 500 CONTENTIEUX ENGAGES DANS LE MONDE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020 63

REN21 : LE RAPPORT SUR L'ETAT DES LIEUX DES ENERGIES RENOUVELABLES POINTE LES AVANCEES… QUI RESTENT INSUFFISANTES..... 64

LES COMPAGNIES AERIENNES NE PEUVENT PAS COMPTER SEULEMENT SUR LA TECHNOLOGIE POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE CARBONE, SELON L'ICCT 66

LE HAUT-CONSEIL POUR LE CLIMAT APPELLE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A UN « SURSAUT » 68

PLANIFICATION ECOLOGIQUE : LES RESPONSABILITES PRECISEES PAR LES DECRETS D'ATTRIBUTION 69

Dans un contexte géopolitique tendu, les pays membres du G7 créent un « Club Climat »

Les dirigeants du G7 (l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni), ont conclu un sommet de deux jours au cours duquel l'action climatique et la transition énergétique, la sécurité alimentaire mondiale et la guerre en Ukraine ont occupé une place importante. Dans un communiqué, les dirigeants du G7 condamnent « *la guerre d'agression illégale et injustifiable menée par la Russie contre l'Ukraine* » et s'engagent à « *prendre des mesures immédiates pour sécuriser l'approvisionnement énergétique et réduire la flambée des prix due à des conditions de marché extraordinaires.* »

Selon le résumé du communiqué de 28 pages des dirigeants du G7, le soutien financier du groupe à l'Ukraine en 2022 dépasse 2,8 milliards de dollars d'aide humanitaire, et les pays « *sont prêts à accorder, ou ont promis et fourni* » 29,5 milliards de dollars supplémentaires d'aide budgétaire. Les dirigeants déclarent qu'ils poursuivront les sanctions « *aussi longtemps que nécessaire* » et viseront à « *réduire les revenus de la Russie, y compris ceux provenant de l'or*. »

Dans le même temps, les dirigeants s'engagent à « *contribuer à la stabilisation et à la transformation de l'économie mondiale tout en s'attaquant à la hausse du coût de la vie* » et « *réaffirment [leur] engagement à éliminer progressivement la dépendance à l'égard de l'énergie russe, sans compromettre les objectifs climatiques et environnementaux* ». Ils s'engagent à « *coordonner leurs efforts en matière de sécurité économique, à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et à garantir des conditions de concurrence équitables.* »

Les dirigeants « *approuvent les objectifs d'un Club climatique international ouvert et coopératif, et travailleront avec leurs partenaires à sa création d'ici à la fin de 2022*. » Une déclaration autonome indique que le Club Climat s'articulera autour de trois piliers : faire progresser des politiques ambitieuses et transparentes d'atténuation du changement climatique vers la neutralité climatique ; transformer les industries pour accélérer la décarbonisation ; et stimuler l'ambition internationale par des partenariats et une coopération pour faciliter l'action climatique et promouvoir une transition énergétique juste.

Le communiqué des dirigeants note que les pays du G7 « *ont mis fin au nouveau soutien public direct à la production internationale d'électricité à partir de charbon thermique non exploité d'ici à la fin de 2021* » et « *s'engagent à mettre fin au nouveau soutien public direct au secteur international de l'énergie à base de combustibles fossiles non exploité d'ici à la fin de 2022* », avec quelques exceptions « *compatibles avec une limite de réchauffement de 1,5°C et les objectifs de l'Accord de Paris*. » Toutefois, les dirigeants reconnaissent que l'investissement dans le gaz naturel « *est nécessaire en réponse à la crise actuelle* » et pour accélérer l'élimination progressive de la dépendance à l'égard de l'énergie russe, même s'il s'agit d'une mesure temporaire qui ne crée pas d'effets de verrouillage.

Outre le communiqué des dirigeants du G7 et une déclaration du G7 sur le club climatique, les pays ont également publié une déclaration du G7 sur le soutien à l'Ukraine, une déclaration du G7 sur la sécurité alimentaire mondiale et, avec les pays partenaires, une déclaration sur les démocraties résilientes 2022.

La présidence allemande du G7 a convoqué le sommet des dirigeants du G7 du 26 au 28 juin 2022 au Schloss Elmau, dans les Alpes bavaroises, sous le thème général "Progresser vers un monde équitable". La présidence allemande du G7 a poursuivi cinq objectifs majeurs : une planète durable ; la stabilité et

la transformation de l'économie ; des vies saines ; l'investissement dans un avenir meilleur ; et plus fort ensemble.[21]

Etude OCDE : pour une action coordonnée de lutte contre la pollution plastique

Ce vendredi 3 juin 2022, l'OCDE publie une étude qui compare les bénéfices attendus à l'horizon 2060 de deux stratégies internationales de lutte contre les déchets en plastique : l'une construite à partir d'actions régionales, l'autre à partir d'une politique mondiale coordonnée. Sans surprise, l'action coordonnée aboutit à de meilleurs résultats. Mais elle fait aussi supporter aux pays en développement l'essentiel de la facture. Faute d'action, le scénario *Business As Usual* prévoit que la production annuelle de déchets plastique soit quasiment multipliée par trois et que les rejets dans l'environnement doublent.

En février 2022, une première version du rapport « Perspectives mondiales des plastiques » de l'OCDE proposait une évaluation mondiale de la consommation de plastique, de la production de déchets et des rejets dans l'environnement. Dans la foulée, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement adoptait une résolution entérinant la constitution d'un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer d'ici à 2024 un instrument international contraignant pour mettre fin à la pollution plastique.

Aujourd'hui, l'OCDE franchit un pas supplémentaire et envisage deux feuilles de route et en quantifie les bénéfices. Ces scénarios proposent un panel *« d'actions internationales pour à la fois stopper la progression de l'utilisation du plastique et réduire sensiblement les rejets »*.

Les actions proposées par l'OCDE visent d'abord à réduire la consommation de plastique grâce à l'écoconception, notamment en allongeant la durée de vie des produits. L'autre option proposée repose sur des taxes sur les emballages et, plus généralement, sur l'ensemble des produits de sorte à cibler les plastiques les plus polluants et à encourager l'usage de plastiques recyclés. En revanche, les politiques d'interdiction de produits ne sont pas privilégiées.

Ensuite, le recyclage doit être encouragé. Outre l'amélioration générale de la gestion des déchets, deux stratégies sont suggérées. La première est la fixation d'objectifs d'incorporation de matière recyclée. La seconde est la création de filières de responsabilité élargie des producteurs (REP). Quatre familles de produits doivent être ciblées en priorité : les emballages, l'électronique, l'automobile et l'habillement. À l'aval du cycle, l'amélioration de la collecte des déchets et le nettoiement des déchets sauvages permettent de *« fermer les voies de rejets »*.

Comment mettre en œuvre ces actions ? Le scénario « Actions régionales » prévoit que chaque pays, ou groupe de pays, agisse en fonction de ses capacités. Les pays de l'OCDE agiraient donc plus vigoureusement que les pays en développement. Seconde possibilité envisagée : un scénario « Ambition mondiale », qui *« porte sur un ensemble de mesures très rigoureuses destinées à réduire les rejets mondiaux de plastique à un niveau proche de zéro à l'horizon 2060 »*. Il s'appuie notamment sur un accord international contraignant et ambitieux.

[21] Dans un contexte géopolitique tendu, les pays membres du G7 créent un « Club Climat » - pour en savoir plus :
- http://sdg.iisd.org/news/g7-agrees-to-establish-climate-club-amid-energy-security-concerns/
- https://www.g7germany.de/resource/blob/974430/2057828/77d5804dd1ab3047bf0f5f74c1139066/2022-06-28-abschlusserklaerung-eng-web-data.pdf?download=1

La mise en œuvre d'actions régionales permettrait de réduire de 17 %, à 1 018 millions de tonnes, la demande de plastique projetée pour 2060, par rapport au BAU (dans ce scénario, la consommation triple entre 2019 et 2060, passant de 460 à 1 231 Mt). Les plastiques recyclés contribuent à hauteur de 29 % de cette demande (contre 12 % dans le scénario BAU). Quant à la production de déchets plastique, elle serait aussi réduite de 17 %, à 837 Mt. L'essentiel de la réduction des rejets est réalisé ensuite, grâce à une bonne gestion des déchets (le taux de recyclage est de 35 %). Les déchets mal gérés sont de l'ordre de 59 Mt (- 62 % par rapport à BAU) et les rejets dans l'environnement de l'ordre de 20 Mt.

Avec le scénario « Ambition mondiale », la demande de plastique ne serait « que » de 827 millions de tonnes, soit un tiers de moins par rapport au scénario BAU. La production de déchets serait de 679 Mt (- 33 % par rapport à BAU) et les déchets mal gérés s'élèveraient à 6 Mt, pour des rejets dans l'environnement de 5 Mt (- 85 % par rapport à BAU). Avec ce scénario, 60 % des déchets plastiques sont recyclés et les résines recyclées contribuent à hauteur de 41 % de la demande.

Si, sans surprise, le scénario « Ambition mondiale » est plus efficace, il comporte aussi davantage de contraintes. En particulier pour les pays en développement : *« les coûts les plus élevés [sont] attendus en Afrique sub-saharienne (…), où le PIB serait réduit de 2,8 % par rapport au niveau de référence »*, prévient l'OCDE. À titre de comparaison, les pays développés de l'OCDE supporteraient un coût inférieur à 0,5 % de PIB. L'organisation plaide donc pour un soutien renforcé de l'aide publique au développement versée par les pays riches pour soutenir la lutte contre les rejets de plastique dans les pays en développement. Les flux actuels *« ne représentent qu'une fraction de ce qui est nécessaire »*, alerte-t-elle.

Dernier constat, en forme d'alerte : même le scénario le plus ambitieux ne met pas fin à l'accumulation des plastiques dans les rivières, les lacs et les océans. Avec une action mondiale coordonnée, l'OCDE estime que le volume de plastique dans les masses d'eau doublera entre 2019 et 2060, pour avoisiner 280 Mt (contre 140 Mt aujourd'hui). Le scénario régional entraîne un presque triplement (à 420 Mt). Faute d'action, ce volume atteindra près de 500 Mt.[22]

Climat : seul un dixième des engagements mondiaux ont été atteints

« *Une triple crise menace le bien-être et la survie de millions de personnes dans le monde*. » Comme à l'accoutumée, le Secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres ne parlait pas à demi-mot quand il pointait l'« urgence planétaire » du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution à l'occasion de la dernière Journée mondiale de la Terre, le 22 avril.

Début juin, ce triptyque était sur la table des nombreux représentants de gouvernements réunis à Stockholm par l'ONU pour le Sommet de la Terre, pour faire le point sur l'état de santé de la planète. Cinquante ans après la première rencontre du genre qui avait eu lieu dans la capitale suédoise en 1972, l'heure était aussi aux bilans.

Réduction du trou de la couche d'ozone, extension des aires de protection de la vie sauvage et des écosystèmes, fin de l'utilisation du carburant au plomb ou, tout récemment, adoption du principe d'un

[22] Etude OCDE : pour une action coordonnée de lutte contre la pollution plastique – pour en savoir plus :
- https://www.oecd.org/fr/presse/perspectives-mondiales-des-plastiques-de-locde-scenarios-daction-a-lhorizon-2060-vendredi-3-juin.htm
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/pollution-plastique-OCDE-propositions-deux-scenarios-lutte-echelle-internationale-39755.php

traité international juridiquement contraignant contre la pollution plastique, « *nous avons vu ce qu'il était possible d'accomplir lorsque nous agissons de concert* », a fait valoir Antonio Guterres. Avant d'exhorter une fois de plus à « *faire bien davantage* » et « *bien plus vite* », d'abord « *pour éviter une catastrophe climatique* ».

Certes, la diplomatie environnementale a permis de construire un consensus qui semblait peu imaginable en 1972. En point d'orgue se trouvent les objectifs de développement durable (ODD) rassemblés dans l'Agenda 2030 de l'ONU et l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015. Elle a aussi ouvert la voie à la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou de l'IPBES, son pendant pour la biodiversité. Mais pour l'heure, la mise en œuvre peine.

« *Le 'déficit d'action' est important. Nous n'avons pas de lacune dans les politiques et les aspirations, mais plutôt dans les actions* », note le Stockholm Environment Institute. L'institut de recherche qui a publié un rapport en vue de la conférence Stockholm + 50 est formel : seul un dixième des centaines d'objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement durable convenus par les pays a été atteint ou a enregistré des progrès significatifs.

Figure : réalisation des objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement durable

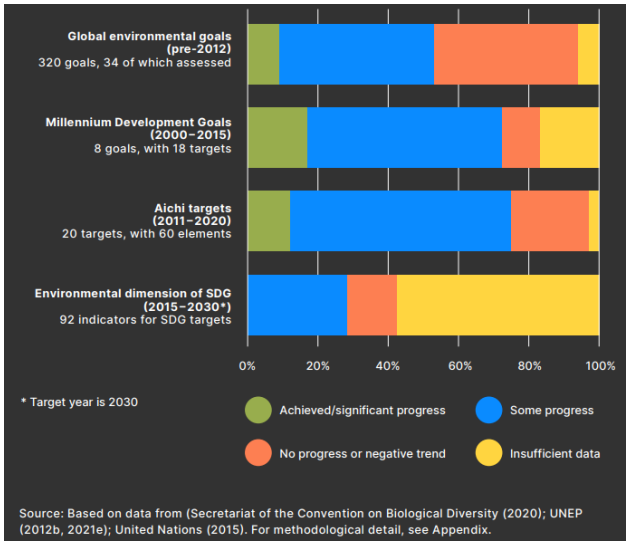

La grand-messe qui s'ouvre n'est pas anticipée comme un moment politiquement marquant : aujourd'hui, les décisions phares sur le climat ou la biodiversité se prennent ailleurs, comme dans les COP. « *C'est une conférence conceptuelle, c'est un moment pour faire avancer la doctrine* », explique le directeur général de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) Sébastien Treyer. Stockholm + 50 pourrait ainsi contribuer à faire entrer la question de la sobriété dans le débat public, alors que la lutte climatique réclame de changer drastiquement nos modes de vie.

Pour le Stockholm Environment Institute, d'autres changements conceptuels méritent d'être mis sur la table. « *Notre relation avec la nature doit être redéfinie, d'une relation d'extraction à une relation de soin* », plaident ses experts. Certaines entreprises ont commencé à s'emparer de cette notion de « care », qui veut que l'économie régénère et non plus exploite.[23]

[23] Climat : seul un dixième des engagements mondiaux ont été atteints – pour en savoir plus :
- https://www.stockholm50.report/unlocking-a-better-future.pdf
- https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/climat-seul-un-dixieme-des-engagements-mondiaux-ont-ete-atteints-1410836

Climat : près de 500 contentieux engagés dans le monde depuis le 1er janvier 2020

Les procès climatiques se multiplient et représentent un risque croissant pour l'industrie des énergies fossiles, mais aussi pour d'autres entreprises. C'est ce qui ressort d'un rapport publié jeudi 30 juin par le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment de la London School of Economics (LES). Selon cette étude, 2 002 affaires ont été ouvertes depuis 1986, mais leur nombre a plus que doublé depuis 2015. Entre le 1er janvier 2020 et le 31 mai 2022, 475 nouveaux procès ont été ouverts.

L'analyse des 2002 dossiers montre que les recours ont été déposés dans 44 pays et auprès de quinze juridictions internationales ou régionales, dont celles de l'Union européenne. Les affaires touchant les industriels des énergies fossiles ont continué à croître, mais d'autres entreprises sont aussi visées par les auteurs des recours. En 2021, plus de la moitié d'entre eux a visé d'autres secteurs, comme l'alimentation, l'agriculture, les transports ou les plastiques.

Figure : nombre de contentieux climatiques en justice (au 31 mai 2022)

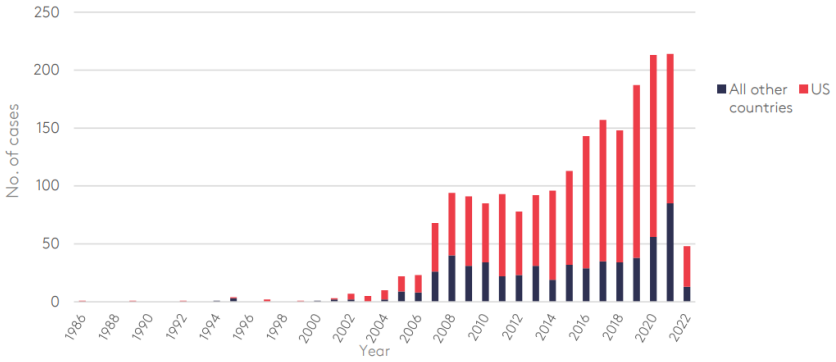

Source: Authors based on CCLW and Sabin Center data

Mais les actions judiciaires ne ciblent pas que les entreprises. Elles touchent également les gouvernements : 73 recours contestent les réponses globales apportées par ces derniers au changement climatique. « *Les litiges climatiques ont joué un rôle important dans le mouvement vers l'élimination progressive des combustibles fossiles*, constatent les auteurs de l'étude. *Les procès intègrent des arguments sur le soutien gouvernemental à l'utilisation des combustibles fossiles – que ce soit par le biais de politiques, de permis ou de subventions –, avec un argumentaire sur les droits humains et constitutionnels.* » De plus en plus d'affaires touchent d'ailleurs les pays du Sud, où les justiciables contestent des politiques qui impliqueraient le développement de réserves de combustibles fossiles inexploitées.

Pour l'avenir, les auteurs de l'étude s'attendent à davantage de litiges axés sur la responsabilité personnelle, allant des actions pénales à des procès fondés sur les devoirs des administrateurs, des dirigeants et des mandataires pour gérer les risques climatiques. Ils anticipent également une augmentation continue des procès contre les gouvernements et les principaux émetteurs de gaz à effet de serre dont les engagements reposent trop sur des technologies d'élimination, des litiges internationaux portant sur les « pertes et dommages » liés au changement climatique, ainsi que des procès portant sur le lien entre climat et biodiversité.[24]

[24] Climat : près de 500 contentieux engagés dans le monde depuis le 1er janvier 2020 – pour en savoir plus :

REN21 : le rapport sur l'état des lieux des énergies renouvelables pointe les avancées… qui restent insuffisantes

Record de nouvelles capacités installées, record de production d'électricité, record d'investissements : à l'échelle mondiale, le développement des énergies renouvelables n'a jamais été aussi rapide. Le signe que la transformation profonde du secteur de l'énergie est bien enclenchée ? Non, répond le réseau international des énergies renouvelables REN21, qui publie, mercredi 15 juin, la 17ème édition de son rapport annuel. Car, malgré cette croissance inédite, notamment de l'éolien et du solaire, le système énergétique continue d'être largement dominé par les énergies fossiles, à des niveaux quasi similaires à ce qu'ils étaient il y a une dizaine d'années. *« La transition énergétique n'a pas lieu »*, regrette REN21, qui rassemble des membres issus du monde scientifique, académique, de l'industrie, d'ONG ou de gouvernements.

Le Rapport sur la situation mondiale des énergies renouvelables 2022, sur lequel ont travaillé plus de 650 experts, dresse l'état des lieux du secteur et formule le constat sévère d'une occasion ratée. Les promesses de *« relance verte »* lancées après deux ans de pandémie de Covid-19 ne se sont pas concrétisées. Depuis, une crise inédite aggravée par la guerre menée par la Russie en Ukraine a fait flamber les prix de l'énergie et des matières premières. *« Alors qu'en 2021 les gouvernements ont été de plus en plus nombreux à s'engager à atteindre la neutralité carbone, la réalité est que, en réponse à la crise, de nombreux pays recommencent à développer de nouvelles sources de combustibles fossiles, et à en brûler davantage »*, explique la directrice exécutive de REN21, Rana Adib.

Figure : part des énergies renouvelables dans la demande finale en énergie (2009,2019 et 2020)

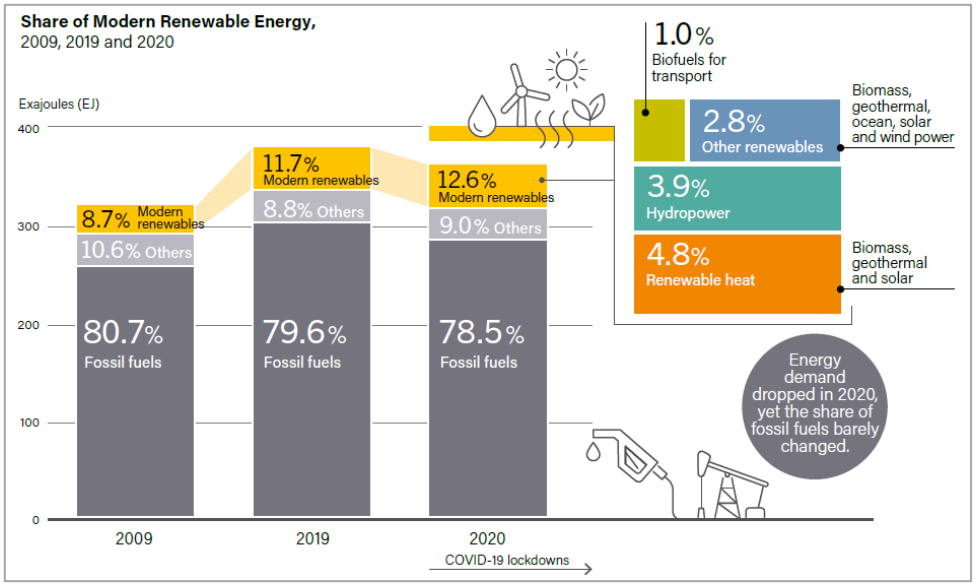

Source : REN21.

En parallèle, la demande en énergie a continué de croître (+ 4% en 2021), notamment dans les pays émergents en Afrique et en Asie. Or, une grande partie de ces besoins ont été comblés par un recours accru au charbon et au gaz naturel. Les émissions globales de CO_2, dont les trois quarts sont liés au

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/justice-climatique-contentieux-engages-monde-2020-39926.php
- https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/publication/global-trends-in-climate-change-litigation-2022/

secteur de l'énergie, ont ainsi bondi de 6 % l'an dernier, ajoutant 2 milliards de tonnes dans l'atmosphère. La Chine est également devenue le premier pays à dépasser un térawatt de capacités installées. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), cette forte croissance devrait se poursuivre en 2022 : Pékin a, par exemple, annoncé, début juin, vouloir doubler sa production solaire et éolienne d'ici à 2025.

Figure : évolution de la demande en énergie finale par secteur (2009-2019)

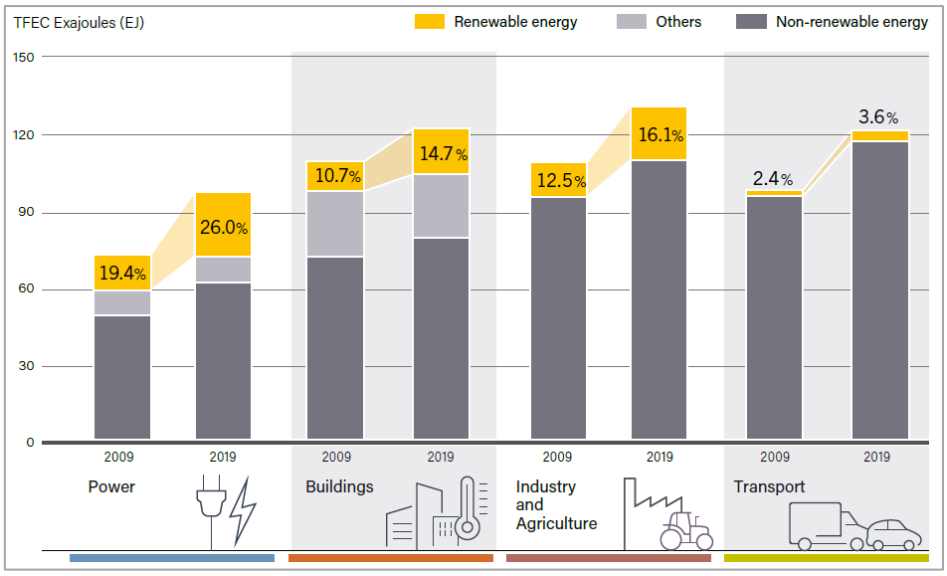

Source : REN21.

S'il est inédit, le rythme de développement des renouvelables observé en 2021 reste largement insuffisant pour atteindre la neutralité carbone en 2050 : il faudrait aller quasiment trois fois plus vite. *« Même si l'on bat des records pour la croissance des renouvelables, nous ne sommes pas du tout sur la trajectoire permettant d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat »*, rappelle Mme Adib. Il faudrait aussi que cette croissance ne concerne pas seulement le secteur électrique, comme c'est encore en grande partie le cas aujourd'hui – les renouvelables assurent environ 28 % du mix électrique. Dans des secteurs aussi importants que ceux des transports et de la chaleur, qui représentent respectivement 32 % et 51 % de la consommation finale d'énergie, la part des renouvelables est encore marginale (3,7 % et 11,2 %).

Pour faire baisser la demande énergétique, l'AIE a de nouveau appelé les décideurs à agir sur le levier de l'efficacité – qui permet d'obtenir le même service en consommant moins d'énergie. Dans un rapport publié le 8 juin, l'organisation affirme qu'un scénario de « haute efficacité énergétique » permettrait d'économiser, en 2030, l'équivalent de la consommation finale annuelle de la Chine. *« L'efficacité énergétique est une solution essentielle à un grand nombre des défis les plus urgents – elle peut rendre nos approvisionnements énergétiques plus abordables, plus sûrs et plus durables*, souligne Fatih Birol, le directeur exécutif de l'AIE. *Mais de façon inexplicable, les gouvernements et les chefs d'entreprise échouent à agir suffisamment dans ce domaine. »* Outre l'efficacité, de grandes organisations comme des acteurs de la société civile appellent à réfléchir aux différents usages de l'énergie et à mettre en place des politiques de sobriété, là aussi pour diminuer la demande.

Les financements représentent un autre levier d'action. Si les investissements dans les renouvelables ont crû pour la quatrième année d'affilée en 2021, pour atteindre 366 milliards de dollars

(351 milliards d'euros), de nombreux Etats continuent à subventionner massivement les opérations liées au gaz, au pétrole ou au charbon. REN21 estime qu'en 2020 les gouvernements ont dépensé 5 900 milliards de dollars, soit 7 % du produit intérieur brut mondial, pour subventionner les combustibles fossiles – tout en réduisant en même temps, dans certains cas, leur soutien aux énergies renouvelables.

Sur le front politique, le rapport souligne que des engagements importants ont été pris en 2021, dans la foulée de la publication du rapport « Zéro émission nette d'ici à 2050 » de l'AIE et à l'occasion de la COP26 pour le climat. Au moins 135 Etats ont annoncé vouloir parvenir à la neutralité carbone au plus tard en 2050 et, fin 2021, 169 pays avaient également adopté des cibles visant à accroître le développement des renouvelables. Toutes ces promesses sont toutefois encore loin d'être mises en œuvre : *« Quand on regarde la traduction des engagements en faveur de la neutralité carbone, au niveau de la planification ou du cadre réglementaire par exemple, il y a une vraie déconnexion »*, souligne Mme Adib.

La directrice exécutive de REN21 estime que la crise actuelle, liée à l'invasion de l'Ukraine, pourrait toutefois constituer une autre occasion pour amorcer une transformation structurelle du secteur : *« Les renouvelables ne sont plus seulement au centre du débat climatique, environnemental ou lié à la santé*, observe-t-elle. *Elles sont aussi au cœur des discussions économiques et de sécurité et ont démontré leur résilience. »*

Actuellement, c'est l'Islande qui compte la plus large part de renouvelables dans son mix énergétique, et celle-ci excède 40 % dans seulement six autres pays : la Norvège, la Suède, la Finlande, le Brésil, la Lettonie et le Tadjikistan. Au niveau mondial, leur part dans la consommation totale était de 11,7 % en 2019, contre 8,7 % en 2009.[25]

Les compagnies aériennes ne peuvent pas compter seulement sur la technologie pour réduire les émissions de carbone, selon l'ICCT

Le secteur aérien, qui repart de plus belle après avoir tourné au ralenti durant deux ans en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, doit aujourd'hui répondre aux défis du réchauffement climatique. D'ici 30 ans, l'objectif voulu par l'Union européenne et inscrit dans les Accords de Paris 2015, est de décarboner le secteur : « zéro émission nette » d'ici à 2050. Cet objectif est un défi majeur pour l'aérien, secteur responsable d'environ 2,5% des émissions de dioxyde de carbone (CO_2) à l'échelle mondiale, et qui pèsera pour 9% des émissions de CO_2 à l'horizon 2050 si rien n'est fait.

Les progrès technologiques et les efforts pour passer à des carburants plus propres ne suffiront pas pour parvenir à la neutralité carbone en 2050, estime l'ONG International Council on Clean Transportation (ICCT), selon un rapport paru le 9 juin. Des politiques publiques « *rapides, agressives et soutenues* » seront également nécessaires.

[25] REN21 : le rapport sur l'état des lieux des énergies renouvelables pointe les avancées… qui restent insuffisantes – pour en savoir plus :
- https://www.ren21.net/reports/global-status-report/
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/06/15/malgre-une-croissance-record-des-renouvelables-la-transition-energetique-n-a-pas-lieu-releve-un-nouveau-rapport_6130371_3244.html

« Les nouvelles technologies en cours de développement peuvent réduire le CO_2 de l'aviation à près de zéro en 2050, mais une action immédiate est nécessaire de la part des gouvernements » pour infléchir la trajectoire du secteur de l'aviation, estime l'ICCT.

Pour approcher de ces objectifs de décarbonation du secteur, l'ICCT a établi trois scénarios qui vont au-delà de celui « *de base* » dans lequel aucune mesure ne serait prise. Si rien n'est fait, le secteur aérien émettrait 48,6 gigatonnes de CO_2 entre 2020 et 2050, bien au-delà des 2°C de réchauffement inscrits dans les objectifs pour lutter contre le réchauffement climatique.

Sauf à limiter sévèrement la croissance du trafic ou à lancer des opérations de capture de carbone, il faut préciser qu'aucun des scénarios de l'ICCT ne voit le secteur aérien se placer sur une trajectoire de 1,5°C, l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.

Toutefois, si un maximum de mesures sont prises en faveur de carburants plus propres (comme le recours massif aux carburants d'aviation durables (les SAF pour *Sustainable Aviation Fuel*) élaborés à partir de biomasse, ou, à terme, de combinaison de CO_2 et d'hydrogène « vert »), le « budget carbone » de l'aviation en 2020-2050 pourrait être réduit à 22,5 gigatonnes, compatible avec un réchauffement de 1,75°C, estime l'ICCT.

Dans cette modélisation, le groupe de réflexion préconise « *des interventions rapides, agressives et soutenues* » des gouvernements pour « *déclencher des investissements massifs dans les appareils et carburants à zéro émission* », comme de futurs avions électrifiés ou à hydrogène. Et dans ce cas, en 2050, « *les émissions de CO_2 (de l'aérien) chuteraient de 94% par rapport aux niveaux de 2019* ».

Parmi les mesures pour rendre le transport aérien plus propre, les compagnies aériennes comptent notamment à 65% sur les SAF. Encore faut-il que la production de SAF s'accélère... l'Union européenne ayant fixé un objectif d'incorporation de 63% en 2050.

Or, si certaines technologies de production de SAF sont désormais bien maîtrisées (notamment celles à partir d'huiles de cuisson usagées), les volumes de production demeurent aujourd'hui encore très embryonnaires. Rien qu'en France, TotalEnergies prévoit 300 000 tonnes par an de SAF disponibles à horizon 2024-2025. Mais ce volume reste infime par rapport à la consommation annuelle mondiale de carburants pour l'aviation. Estimée actuellement à 300 millions de tonnes, elle devrait atteindre 500 millions de tonnes à l'horizon 2050.

Autre levier pour atteindre les objectifs de décarbonation : l'efficacité énergétique des avions. Toutefois, au rythme du renouvellement de la flotte mondiale (25 ans), ce levier ne génère actuellement qu'un gain de 1% de CO_2 en moins par an. Enfin, ces transformations ont un coût : 1.550 milliards de dollars sur 30 ans, selon l'IATA...[26]

[26] Les compagnies aériennes ne peuvent pas compter seulement sur la technologie pour réduire les émissions de carbone, selon l'ICCT – pour en savoir plus :

- https://theicct.org/wp-content/uploads/2022/06/Aviation-2050-Report-A4-v6.pdf
- https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/decarboner-le-transport-aerien-la-balle-est-dans-le-camp-des-gouvernements-selon-une-ong-921113.html

Le Haut-Conseil pour le Climat appelle le gouvernement français à un « sursaut »

Depuis sa création en 2018, le Haut Conseil pour le Climat souligne année après année la réponse « *insuffisante* » de l'État face au réchauffement climatique. Ce dernier fait sentir ses impacts grandissants en France avec une multiplication des canicules, sécheresses ou pluies extrêmes. *"Bravo pour ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Maintenant il faut vraiment changer de niveau, il faut un sursaut dans l'action climatique"*, résume pour l'AFP sa présidente, la climatologue Corinne Le Quéré. Un sursaut nécessaire parce que *"des risques majeurs de ne pas atteindre les objectifs fixés par la France pour la réduction des gaz à effet de serre persistent"*, souligne le texte. Et *"d'autant plus important" d*ans le contexte de guerre en Ukraine qu'il *"permettrait de réduire la forte dépendance de la France aux importations d'énergies fossiles et d'engrais minéraux".*

La France s'est engagée à réduire ses émissions de 40% d'ici à 2030 par rapport à 1990. Dans cette optique, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) fixe des plafonds d'émissions mais le premier "budget carbone" 2015-2018 a été dépassé. Et le gouvernement a remonté les plafonds pour 2019-2023, reportant de fait l'effort à accomplir. Dans ce contexte, sur la période 2019-2021, malgré un "rebond partiel" en 2021 avec la reprise post-Covid, une baisse de 1,7% permet de rester sous le budget carbone prévu, mais "principalement" en raison de la pandémie et du relèvement des plafonds, fait remarquer le HCC.

Figure : Évolution annuelle en % des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990

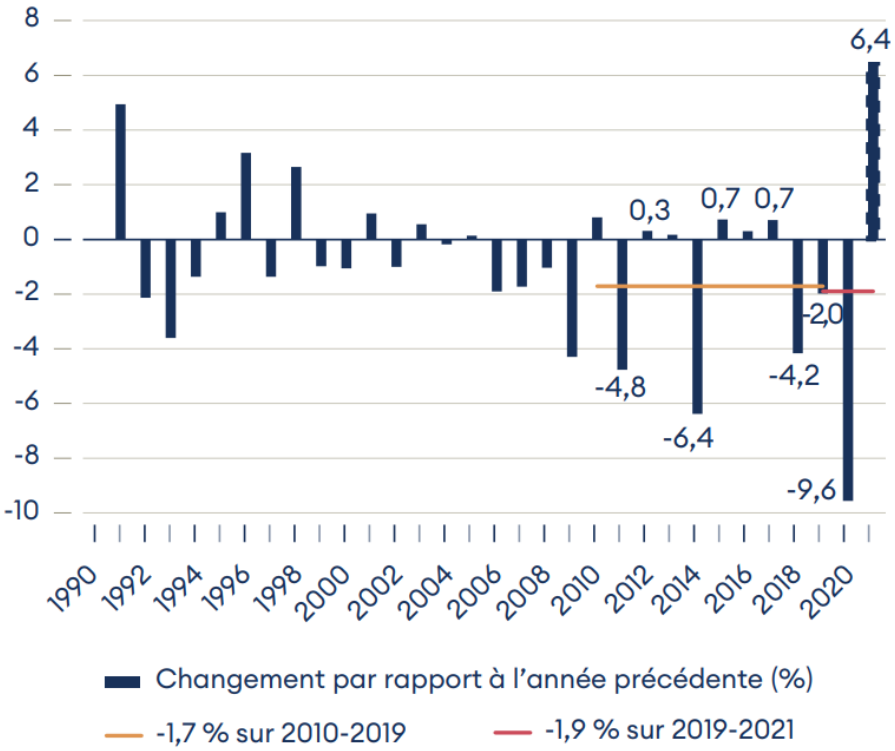

Source : Traitements HCC d'après Citepa (Format SECTEN, 2022)

Sur la dernière décennie 2010-2019, les émissions ont diminué de 1,7% par an en moyenne, conduisant à une baisse de 23,1% en 2021 par rapport à 1990. Une trajectoire de réduction "modeste", et inférieure à la moyenne européenne, note le HCC. Et encore loin de l'objectif de 2030 qui va être renforcé par le nouveau plan climat de l'UE prévoyant une baisse des émissions européennes d'au moins 55%. Le nouvel objectif de la France devrait ainsi être de -50% d'ici 2030, selon le HCC et le gouvernement.

Alors *"il faudrait que la baisse d'émissions soit plus que doublée sur la période qui nous reste jusqu'à 2030 pour atteindre 4,7% de réduction d'émissions par année"*, insiste Corinne LeQuéré. Soit une diminution de 16 millions de tonnes équivalent CO_2 par an en moyenne contre 8 millions par an sur la dernière décennie. *"Une marche haute"*, reconnaît-t-on à Matignon en promettant de nouvelles mesures. *"On aura mis sur la table d'ici le mois de septembre l'ensemble des briques nouvelles qui permettront d'atteindre l'objectif 2030 et cela fera l'objet de concertations".*

"Plus que jamais, la sobriété apparaît comme le grand défi des années à venir", a réagi l'ONG France Nature Environnement, dénonçant le *"tableau sombre"* dressé par le HCC. Au-delà des critiques, le Haut Conseil se félicite que la Première ministre soit désormais directement chargée de la planification écologique, et recommande notamment, pour rendre cette planification *"opérationnelle"*, une programmation pluriannuelle des financements climat.

Si l'appel à un sursaut du HCC n'avait jamais été lancé depuis sa création, en interne, les conclusions de ce nouveau rapport ne font pas l'unanimité auprès de ses membres. Le Monde, qui a enquêté sur le sujet, rapporte que plusieurs d'entre eux les jugent *"trop complaisantes". "Sur fond d'un déficit chronique de moyens et d'une désorganisation du travail, une partie des treize membres s'est émue, au cours des dernières semaines, de sujets "écartés ou édulcorés" dans le document"*, écrit le journal. [27]

Planification écologique : les responsabilités précisées par les décrets d'attribution

En attendant de se voir préciser leur feuille de route avec les objectifs à atteindre pour le quinquennat par leur première ministre Elisabeth Borne, les membres du gouvernement ont pris connaissance des décrets d'attribution de leurs ministères respectifs. Ces textes, publiés au *Journal officiel* du jeudi 2 juin, définissent les périmètres de chacun, précisant notamment sur quelles administrations et directions centrales ils pourront s'appuyer.

Après le découpage en deux de l'ancien ministère de la transition écologique – Emmanuel Macron ayant voulu deux entités *« fortes »*, l'une consacrée à la transition écologique et à la cohésion des territoires confiée à Amélie de Montchalin, et depuis le 4 juillet à Christophe Béchu ; l'autre à la transition énergétique dirigée par Agnès Pannier-Runacher – les attributions respectives des deux nouveaux ministères étaient très attendues.

[27] Le Haut-Conseil pour le Climat appelle le gouvernement français à un « sursaut » - pour en savoir plus :
- https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-annuel-Haut-conseil-pour-le-climat-29062022.pdf
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/climat-le-haut-conseil-appelle-a-un-sursaut-de-la-france-150885.html
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/06/30/le-haut-conseil-pour-le-climat-confronte-a-un-manque-de-moyens-traverse-une-crise-interne_6132720_3244.html

Exit donc l'énergie, qui dispose de son ministère propre. Mais, se défend-on à l'hôtel de Roquelaure, où se sont succédé les ministres de l'écologie, *« ce n'est pas un départ »*. *« Il ne faut pas prendre ces décrets comme un saucissonnage, il y a largement assez de travail pour deux ministres. L'ancien ministère de la transition écologique n'existe plus, mais est remplacé par un trio, la première ministre chargée de la planification écologique et deux ministres »*. Et d'avancer plutôt le *« retour à un grand ministère, comme celui de Jean-Louis Borloo* [en 2007, ministre dans le gouvernement de François Fillon, avec dans son portefeuille l'écologie, l'énergie, le transport, le logement, la mer, les négociations sur le climat…] *»*, citant en particulier l'arrivée des collectivités territoriales dans le nouveau ministère, avec l'autorité sur la direction générale des collectivités territoriales.

De fait, les deux ministres partagent les locaux du boulevard Saint-Germain et pourront coordonner leurs actions. La stratégique direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) passe sous la tutelle principale du nouveau ministère de la transition énergétique, mais celui de Christophe Béchu dispose d'une autorité conjointe sur cette direction, s'agissant des compétences relatives *« à l'adaptation au changement climatique, à la qualité de l'air et à la réglementation technique des véhicules »*. Ce qui n'est pas très précis et ne dit pas, par exemple, ce qu'il en sera des projets d'implantation d'énergies renouvelables, qui ont des imbrications fortes avec les problématiques de biodiversité ou de lien avec les collectivités territoriales.

Le Commissariat général au développement durable, chargé notamment du suivi du dialogue environnemental à travers l'alimentation du Conseil national de la transition énergétique, agira sous une triple tutelle, celle des deux ministères de Roquelaure, mais aussi sous l'autorité directe de Matignon, Elisabeth Borne et son nouveau secrétaire général à la planification écologique, Antoine Pellion, disposant ainsi d'une administration propre.

Le ministère de la transition énergétique, outre la DGEC, bénéficiera aussi de la direction générale de la prévention des risques, s'agissant des *« compétences relatives à la sûreté nucléaire »*. Ce qui fait bondir l'ancienne ministre (socialiste) de l'écologie (2012), Delphine Batho, candidate Nupes (EELV) à sa réélection aux législatives dans les Deux-Sèvres : *« C'est une première, il était de tradition que la sûreté nucléaire soit assurée par le ministère de l'environnement, dans une vision globale de la sûreté environnementale du pays*. *Les ministres de l'écologie Dominique Voynet et Ségolène Royal n'avaient pas l'énergie, mais elles avaient la main sur la sûreté nucléaire,* assure-t-elle. *On assiste à un démantèlement de tout ce qui avait été construit depuis Borloo. Il n'y aura plus aucune cohérence d'ensemble. »*

De fait, les décrets d'attribution indiquent de nombreuses cotutelles des directions. Anne Bringault, responsable des campagnes au Réseau Action Climat, s'inquiète de ces responsabilités partagées. *« Qui va faire quoi concrètement ? Où se situe le dialogue environnemental ? On nous dit que cela dépendra des dossiers, mais comment va-t-il être piloté ? »*, interroge-t-elle. Pour Matthieu Orphelin, député écologiste (non inscrit, Maine-et-Loire), *« cette architecture est totalement incohérente et contradictoire avec ce que nous disent les scientifiques : il faut traiter ensemble la biodiversité, l'énergie et le climat »*.

En effet, si l'écologie a probablement gagné en ambition, son organisation a perdu en lisibilité. [28]

[28] Planification écologique : les responsabilités précisées par les décrets d'attribution – pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/06/02/planification-ecologique-les-pouvoirs-des-deux-ministeres-precises-par-les-decrets-d-attribution_6128628_823448.html

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES..... 72

A DECOUVRIR 74

Evènements clés

AOUT

29 et 30 août 2022
Paris, France

Rencontre des entrepreneurs de France

Organisé par le MEDEF, le 1er événement économique de la rentrée aura pour thème "Euro Visions". 150 intervenants et 30 débats sont au programme de cet évènement.

https://laref.org/

30 août 2022
Paris, France

Université d'été de l'économie de demain

La 4ème édition de cet événement organisé par Impact France aura pour thème "Sobriété, j'écris ton nom".

https://www.universites-economie-demain.fr/2022-ueed

SEPTEMBRE

5 et 6 septembre 2022
Paris, France

Forum Mondial 3Zéro

Organisé par Convergences, le Forum Mondial 3Zéro – Zéro Carbone, Zéro Exclusion, Zéro Pauvreté, est un espace d'échange unique pour la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Il va fournir aux citoyens comme aux décideurs publics et privés les moyens et les outils pour penser différemment et conjuguer justice sociale et transition écologique.

https://www.convergences.org/forum-mondial/

8 septembre 2022
France

Dialogue territorial

Ce webinaire va apporter un éclairage sur les moyens à mobiliser entre partenaires pour dialoguer ensemble en territoire.

https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/

13 et 14 septembre 2022
Paris, France

Salon ProDurable

15e édition du 1er rendez-vous européen des acteurs et des solutions en faveur du développement durable, sur le thème « 2022 : l'heure des choix ! », des biens communs au Bien Commun.

https://www.produrable.com/

14 septembre 2022
Paris, France

Séminaire "Economie & Sens"
Ecole de Paris du Management

Jean-Paul DELEVOYE, président de la Fondation des Territoires va témoigner sur le thème « Reconstruire des destins communs ». La Fondation des Territoires vise à éclairer afin d'aider les territoires à reconstruire une vision positive du vivre-ensemble et du futur.

https://ecole.org/fr/seance/1512-reconstruire-des-destins-communs

15 septembre 2022
France

Cap 2030 vers les nouveaux modèles de l'éducation

Ce webinaire prospectif va mettre en débat les enjeux des modèles socio-économiques d'une diversité d'acteurs et leurs interactions.

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse

18 septembre au 8 octobre 2022
Europe

Semaine Européenne du Développement Durable

Cette semaine vise à promouvoir la transition écologique à travers la valorisation d'actions locales et la sensibilisation du public au développement durable.

https://esdw.eu/?lang=fr

21 - 24 septembre 2022
Guise (Aisne), France

Tournée des tiers-lieux

Dans le Familistère de Guise se tiendra l'étape finale de la Tournée des tiers-lieux, entre décideurs et experts publics privés et acteurs des transitions.

https://www.latourneedestierslieux.fr/

OCTOBRE

3 au 7 octobre 2022
France

Semaine de l'entreprise responsable et inclusive

Co-organisée par le MEDEF et l'AFMD, cette Semaine va mettre en débat et partager de bonnes pratiques sur ces thèmes au travers de conférences, d'ateliers et d'échanges.

https://www.laseri.org

6 octobre 2022
Paris, France

Reconnaissance des engagements pour le bien commun

Organisée par la Fondation pour la Co-construction du bien commun, cet événement va presenter la 3e promotion d' "éclaireurs 2030" : des personnes, des projets et des territoires prenant soin de notre bien commun.

https://co-construisonsdemain.org/

18 octobre 2022
Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

L'interdépendance sera au cœur des échanges de cet événement du Réseau Alliances intitulé « Ma planète compte sur ma région, et vice versa ». Témoignages, expériences, déjeuners thématiques et soirée sous le signe de l'économie responsable inviteront entrepreneurs, citoyens et décideurs à jouer un rôle dans la transformation de l'économie.

https://www.responsible-economy.org/fr/

20 octobre 2022
Paris, France

Forum national des associations & des fondations

16e édition de ce rendez-vous incontournable du secteur associatif, de la philanthropie et de l'ESS. Cette journée de formation, d'information et d'échanges sera l'occasion de débattre autour des grands enjeux du secteur associatif pour sensibiliser à la cause non lucrative, susciter l'engagement, digitaliser et faire grandir les associations.

https://www.forumdesassociations.com/fr/

21 octobre 2022
France

Cap 2030 vers les nouveaux modèles de la culture

Ce webinaire prospectif va mettre en débat les enjeux des modèles socio-économiques d'une diversité d'acteurs et leurs interactions.

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse

A découvrir

Baromètre de l'attractivité de la France - nouveaux mondes, nouvelles armes, par EY

Publié le 30 mai dernier, ce baromètre propose une lecture de l'attractivité de la France, dans le contexte de la guerre en Ukraine. La France demeure le pays européen le plus attractif pour des investisseurs étrangers, et les perspectives 2022-2025 restent encourageantes, malgré la guerre en Ukraine. Toutefois les projets accueillis par la France ne sont pas les plus générateurs d'emplois. Et 5 priorités sont stratégiques à horizon 2025 : innovation, fiscalité, Made in France, compétences et environnement.

Les grands défis économiques, par la commission internationale Blanchard – Tirole, France Stratégies

La lutte contre la pandémie mondiale ne doit pas occulter l'action face à trois grands défis auxquels notre société est confrontée : la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des inégalités, et l'adaptation au vieillissement de la population. C'est pourquoi le Président de la République avait demandé, en mai 2020, à 26 économistes de réfléchir en profondeur à la dimension économique de ces trois défis, afin de proposer un cadre d'analyse et des idées nouvelles. Après plus d'un an de travail sous l'égide d'Olivier Blanchard et de Jean Tirole, avec l'appui de France Stratégie, ce rapport a été publié en juin dernier. La Commission tire de ses analyses un éclairage nouveau, et des recommandations pertinentes pour la France et d'autres pays comparables.

« Fondations & Territoires » - De l'état des lieux à l'action collective

Le carnet de recherche « Fondations & Territoires » a été publié le 28 juin par Le RAMEAU en partenariat avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts. Deux semaines après la création de la Fondation des Territoires, cette publication a retracé le récit du cheminement du secteur des fondations sur l'engagement territorial depuis 2008, l'a relié aux résultats du programme « Fondations & Territoires » animé en 2021 par la Fondation de Lille et la Fondation des Territoires, et a proposé de réinventer le modèle d'investissement dans l'ingénierie territoriale au service de l'intérêt général.

Carnet de recherche « ODD 17 : Alliance & Territoire »

Carnet de recherche

ODD 17 :
Alliance & Territoire

4ème volet des enseignements du programme IMPACT 20218-2022 de l'Observatoire des partenariats

5 juillet 2022

Le 4ème volet de l'étude d'impact de l'ODD 17 à l'échelle de la France a été publié le 5 juillet par Le RAMEAU, en partenariat avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts. Le carnet de recherche « ODD 17 : Alliances & Territoires » éclaire les dynamiques de co-construction territoriale à l'aune des analyses issues des travaux du RAMEAU et de l'Observatoire des partenariats, et des regards croisés de 5 acteurs : élu, entreprise, association, acteur académique et homme public.

Cette publication vient compléter les 3 volets précédents : « ODD 17 : les impacts du faire alliance en France », « ODD 17 : Alliance et Engagement », « ODD 17 : Alliance et Innovation ». Le prochain carnet de recherche « ODD 17 : Alliance et Performance » sera dévoilé en exclusivité au Forum Mondial 3 Zéro le 6 septembre prochain.[29]

Guide méthodologique du faire ensemble, par La Fonda

Fruit de 5 ans de travail, ce guide accompagne les acteurs du monde associatif dans la structuration de coopérations. Le Guide méthodologique du Faire ensemble prend appui sur le modèle de la stratégie d'impact collectif, en vue de favoriser la structuration de communautés d'action au service de l'atteinte des ODD et d'illustrer concrètement la mise en œuvre de l'ODD 17. Il est structuré en trois grands chapitres : déclencher l'action, organiser la communauté d'action et animer la communauté d'action. Publié en mai 2022, il a été dévoilé lors de l'Université du Faire ensemble de La Fonda en juin dernier.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Maurice ANDRIAMIHAJA, Elisabeth FOY-TALISSE, Charles-Benoît HEIDSIECK, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Aude SARTRE & Yann ULLIAC

Crédits images : Freepik.com

Mise en page : Amélie FOURMY

[29] Présentation lors de la table ronde « L'alliance, pilier de tout modèle socio-économique durable ? » (le mardi 06/09 à 14h15, cf. programme de cet événement organisé par Convergences au Palais Brongniart)